

ASSEMBLEE GENERALE 2019



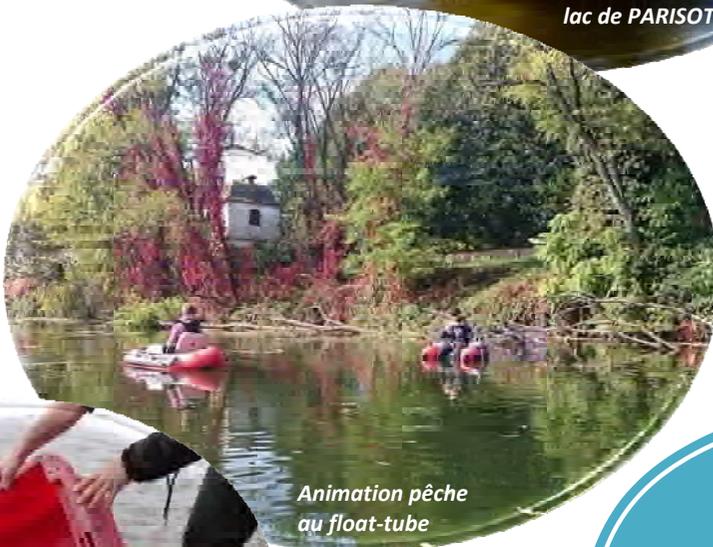
Rampe à bateaux
de FENEYROLS



Prélèvement d'eau
(Réseau des lacs)



Inventaires piscicoles
lac de PARISOT



Animation pêche
au float-tube



Déversements
de brochets
sur le Tarn

ASSEMBLEE GENERALE de la F.D.A.P.P.M.A

FINHAN
15 MARS 2019



- ◆ Appel des Présidents et Délégués des AAPPMA
- ◆ Situation financière - Bilan - Compte de Résultat
- ◆ Rapport général du cabinet comptable KPMG et du Commissaire aux Comptes
- ◆ Rapport général des vérificateurs aux comptes
- ◆ Budget prévisionnel
- ◆ Rapports des Commissions :
 - Alevinages
 - Droits de pêche - Navigation – Accès aux berges
 - Garderie et procédures
 - Loisir pêche (SDDL-Communication-Animation-Tourisme pêche)
 - Connaissance
 - Travaux sur les milieux et travaux halieutiques
 - Protection des milieux aquatiques
- ◆ Rapport moral du Président Fédéral
- ◆ Vœux des AAPPMA
- ◆ Divers



EXERCICE COMPTABLE 2018
BUDGET PREVISIONNEL 2019
Trésorier Fédéral : M. Claude BOUSCATIER

SITUATION FINANCIERE au 31/12/2018

BILAN - COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2018

RAPPORT GENERAL DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

RAPPORT DU CABINET KPMG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

BUDGET PREVISIONNEL 2019

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2018

	EUROS 31/12/2018	EUROS PRECEDENT	EUROS +	EUROS -
CAISSE D' EPARGNE Livret A	63 815,79	63 340,73	475,06	
C.A NORD MIDI PYRENEES Compte courant	9 536,61	105 111,16		95 574,55
C.A SUD ALLIANCE SICAV	75 350,88	75 350,88		
C.A OPCVM AMUNDI FLEXI	30 090,16	30 090,16		
CCP 786 33 M FEDERATION	62 149,02	128 662,10		66 513,08
CCP 667 10 C TAXES PISCICOLES	87 209,63	98 567,19		11 357,56
CCP 2 227 09 S CLUB HALIEUTIQUE	1 736,87	3 015,49		1 278,62
CCP1112146 W AVEC CARTE BANCAIRE	1 277,44	2 338,08		1 060,64
COMPTE SUR LIVRET Banque postale	20 554,20	90 520,03		69 965,83
CAISSE	320,85	2 485,31		2 164,46
TOTAL	352 041,45	599 481,13	475,06	247 914,74
		- 247 439,68		

Fédération Départementale de Pêche

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	18 124	17 919	205	25
	TOTAL	18 124	17 919	205	25	
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	70 057 246 538 167 681 183 253	10 939 222 041 145 009 150 769	59 117 24 497 22 672 32 483	59 117 30 577 30 508 44 358 3 592
TOTAL	667 530	528 759	138 770	168 155		
Immobilisations financières ²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	1 521		1 521	1 521	
TOTAL	522		522	522		
Total I		686 177	546 679	139 498	168 703	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commande				2 136	
	Créances ³⁾	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	6 582 342 937		6 582 342 937	7 220 152 367
TOTAL	349 519		349 519	159 588		
Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	105 441 246 600 12 210		105 441 246 600 12 210	105 441 494 040 8 433	
TOTAL II	713 771		713 771	769 638		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 399 949	546 679	853 269	938 342	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Fédération Départementale de Pêche

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	705 075	705 075
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	-31 895	-57 082
	Résultat de l'exercice	-64 736	25 187
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	16 068	27 582	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		624 512	700 762
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 386	97 608
	Dettes fiscales et sociales	63 651	72 849
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	660	3 592
	Autres dettes		2 390
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	61 059	61 139	
Total III		228 757	237 580
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		853 269	938 342
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	228 757	237 580
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Fédération Départementale de Pêche

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	86	2 063	
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires			
	Autres services	20 658	29 719	
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	20 744	31 782	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations	238 672	245 251	
	Dons			
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation	458 128	556 882	
Produits liés à des financements réglementaires				
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	29 509	28 712		
Autres produits	6 500	12 455		
	Total des produits d'exploitation I	753 554	875 083	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		1 900	
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	94 559	94 171
		Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)		209 951	266 846
	Impôts, taxes et versements assimilés		15 159	15 301
	Salaires et traitements		307 954	308 382
	Charges sociales		124 683	123 253
			40 553	48 520
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations amortissements provisions		
		• sur actif circulant : provisions		
		• pour risques et charges : provisions		
Subventions accordées par l'association		36 971	16 420	
Autres charges		60	11	
	Total des charges d'exploitation II	829 892	874 808	
	Résultat d'exploitation (I-II)	-76 337	274	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III			
	Déficits ou excédents transférés IV			
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	509	573	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers V	509	573	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières VI			
	Résultat financier (V-VI)	509	573	
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	-75 828	848	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			

Fédération Départementale de Pêche

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018

Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		21
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 016	41 521
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	12 016	41 543
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	450	140
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	464	16 562
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	914	16 702
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		11 101	24 840
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	9	502
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII		
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		766 080	917 200
Total des charges (II+IV+VI+VIII+X+XII) XIV		830 816	892 013
Excédent ou déficit (XIII-XIV) (XIII-XIV)		-64 736	25 187
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

RAPPORT GENERAL DES VERIFICATEURS AUX COMPTES
Sur l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018



Nous avons l'honneur de vous rendre compte, en ce qui concerne l'exercice 2018, de l'accomplissement du mandat que vous avez bien voulu nous confier, à l'effet de procéder à l'examen des comptes de la Fédération de Tarn & Garonne Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Les livres et documents comptables ont été régulièrement et spontanément mis à notre disposition.

A la date du 21/02/2019, en vertu de l'article 27 des statuts de la Fédération, en présence du Trésorier Fédéral (et de l'agent chargée des écritures comptables), les comptes ont été examinés et les contrôles ont porté en particulier sur les points suivants :

- Régularité de la tenue des livres.
- Concordance entre les documents qui nous ont été présentés et les mentions figurant sur ces livres.
- Vérification de l'exactitude des comptes de trésorerie.

Après avoir procédé à toutes vérifications nécessaires pour nous permettre d'apprécier les comptes qui nous ont été présentés, nous pouvons en certifier la régularité.

Les documents comptables de la Fédération peuvent donc recevoir notre approbation.

Fait à MONTAUBAN, le 21/02/2019

M. ROBERT Bernard



M. DUPLEX Pierre



DAURIS Jérôme

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables

et membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DE
TARN ET GARONNE**

*275 Avenue Beausoleil
82000 MONTAUBAN*

325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
TEL. 05 63 64 03 03 – FAX. 05 63 68 05 48
E-mail : j.dauris@athos-conseil.fr
APE 6920 Z – SIRET 423 960 178 00014
(TVA non applicable Art. 293B du CGI)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 -

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Départementale de Pêche de Tarn et Garonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler notamment la comptabilisation des opérations relatives aux subventions et cotisations reçues au cours de l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de l'association, grâce notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labastide St Pierre, le 22 février 2019

Le commissaire aux comptes,

Jérôme DAURIS.

~~Monsieur DAURIS
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
TEL. 05 63 64 03 03 - FAX 05 63 68 05 48
SIRET 423 960 178 000 14 - APE 741 1~~

DAURIS Jérôme

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
et membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE
DE TARN ET GARONNE**

*275 Avenue Beausoleil
82000 MONTAUBAN*

325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
TEL. 05 63 64 03 03 – FAX. 05 63 68 05 48
E-mail : j.dauris@athos-conseil.fr
APE 6920 Z – SIRET 423 960 178 00014
(TVA non applicable Art. 293B du CGI)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018-

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1) Indemnités perçues par le Président

Personne concernée : M. Claude DEJEAN, Président

Incidence sur l'exercice : Charges d'un montant total de 10 346,11 Euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2018. Se décomposant comme suit : 146,11 Euros pour les frais de déplacement et 10 200 Euros d'indemnités pour les fonctions de président.

2) Indemnités perçues par le Vice-président délégué

Personne concernée : M. René DELCROS, Vice Président délégué

Incidences sur l'exercice : Charges d'un montant de 1 800 Euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2018, pour les fonctions de vice-président délégué.

Labastide Saint Pierre, le 22 février 2019

Le commissaire aux comptes,

Jérôme DAURIS

Monsieur DAURIS Jérôme

Expert comptable - Commissaire aux comptes
325 Av. Aristide Briand 82370 LABASTIDE ST PIERRE
Tél. : 05 63 64 03 03 - Fax : 05 63 68 05 48
Siret : 423 960 178 000 14 - APE 741 C

BUDGET PREVISIONNEL 2019

CLASSE 6 - CHARGES	2019	CR 2018	CLASSE 7 - PRODUITS	2019	CR 2018
Achats de marchandises	100		Ventes marchandises	100	86,00
Achats mat 1ère et autres approvision	66 080	52 350,00	Production vendue	15 780	20 658,00
Autres achats et charges externes ou	242 500	252 161,00	Production stockée		
Impôts taxes et versements assimilés	26 120	15 159,00	Production immobilisée		
Salaires traitements	338 370	307 954,00	Subvention d'exploitation	571 340	458 129,00
Charges sociales	147 000	124 683,00	Autres produits	243 830	245 172,00
Dotations aux amortissements	38 170	40 562,00	Autres intérêts et produits assimilés	500	509,00
Autres charges	63 790	37 032,00	Produits exceptionnels/ operation en cap	8 830	12 017,00
Intérêts et charges assimilées			Reprises/prov et transferts de charges	12 350	29 509,00
Charges exceptionnelles	300	915,00			
Total charges	922 430	830 816,00	Total produits	852 730	766 080,00
Bénéfice de l'exercice			Perte de l'exercice	69 700	64 736,00
TOTAUX EN EUROS	922 430	830 816,00	TOTAUX EN EUROS	922 430	830 816,00

Le Président,
Claude DEJEAN



Le Trésorier,
Claude BOUSCATIER



- Budget adopté en conseil d'administration du 19 février 2019 -

POLE POISSONS

Commission ALEVINAGES
Référent élu : M. René DELCROS

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous rendre compte des activités et des actions menées par la fédération au titre des alevinages.

CAMPAGNE D'ALEVINAGES 2018/2019
--

▪ **HALIEUTISME FEDERATION**

- **Brochets maillés en plans d'eau :**

319 unités réparties sur trois pisciculteurs : 141u (M.BOELY), 89u (M. BAUDON), 89u (M.DELAVAUD).
7 plans d'eau sont concernés : Camp de Motte, Combecave, Jendraux, La Chêneraie, Les Dittes, Parc de la Lère et Roques.

- **Gardons/rotengles :**

3 808 kilos répartis sur trois fournisseurs (M. BOELY, M. LAPART et M.LENGLARD) au titre du complément plans d'eau halieutisme brochets, pêches des poissons-chats, nouveaux plans d'eau et plans d'eau avec déséquilibre poissons blancs / carnassiers, soit :

- Balat David (Montauban)
- Bergon (Lamagistère)
- Camp de Motte (Finhan)
- Canal de Garonne
- Combecave (St-Sardos)
- Fajolles
- Jendraux (Barry d'Islemade)
- La Chêneraie (Lavit de Lomagne)
- Lapeyrière (Bessens)
- Lasbordes (Valence d'Agen)
- Les Dittes (Castelférous)
- Parc de la Lère (Caussade-Monteils)
- Peyrelade (Montaigu de Quercy)
- Pompignan.
- Roques (Pommevic)
- Saulous (St-Porquier)

- **Brochetons 1 été :**

1 770 unités répartis sur l'Aveyron depuis la confluence avec le Tarn jusqu'à Laguépie (1 470 u) et sur le Tarn entre « Rivière Basse » et Sainte-Livrade (300 u).

- **Sandres maillés (2 étés):**

112 kilos sur l'Aveyron livrés par M. DELAVAUD.

- **Carpes :**

100 kg au lac de Lapeyrière

100 unités sur le Tarn à Lizac

100 unités sur le Tarn à Villebrumier.

Ces quantités ont été livrées par M. BOELY

- Truites:

Cinq fournisseurs ont été retenus par la Fédération :

M. LAPART, M. DE LA TAILLADE, M. DELAUAUD, M. CATALA et M. GASTOU.

- ✓ AEC plans d'eau 2^{ème} catégorie « eaux closes classées » : **360 kilos**
- ✓ AEC cours d'eau 2^{ème} catégorie et plans d'eau « eaux libres » : **785 kilos**
- ✓ FARIOS cours d'eau 2^{ème} catégorie (*Miramont de Quercy*) : **50 kilos**
- ✓ FARIOS cours d'eau 1^{ère} catégorie : **792 kilos**

Cette dotation sera répartie en quatre déversements début 2019 sur la Seye et la Bonnette.

L'ensemble de ces alevinages représente un budget total de 52 291 € réparti comme suit : 13 332 € pour les truites et 38 959 € pour les poissons blancs et carnassiers.

■ COMMANDES DES AAPPMA AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2018/2019**Salmonidés :**

- Truites AEC : **8 240 kilos**
- Truites fario : **785 kilos**
- Grandes truites : **176 kilos**
- Saumons de fontaine : **105 kilos**

Coût global des commandes de salmonidés des aappma : 51 074 €

Poissons blancs :

- Carpes : **750 kilos**
- Gardons/rotengles : **1540 kilos**
- Tanches : **220 kilos**

Carnassiers:

- Black-bass : **35 kilos**
- Sandres : **83 kilos**
- Brochets : **130 kilos**
- Perches : **125 kilos**

Coût global des commandes de poissons blancs et carnassiers des appma : 17 392 €

Coût global de l'ensemble des commandes des aappma : 68 466 €

Par rapport à ce bilan, deux remarques importantes s'imposent :

■ Les inventaires piscicoles, menés dans le cadre du nouveau lac, ont fait apparaître un déséquilibre important sur certains plans d'eau entre les poissons blancs et les carnassiers. En conséquence, nous avons effectué un déversement de gardons avec arrêt des alevinages en carnassiers. Cette action se poursuivra en 2019 en fonction des résultats du réseau lacs 2019.

■ Comme beaucoup de fédérations qui déversent des sandres et des brochets maillés sur les cours d'eau, il sera nécessaire de s'interroger sur l'efficacité de ces alevinages dans la mesure où les recaptures de ces poissons sont souvent très faibles.

Les différents chiffres que je viens de vous présenter traduisent le travail de la Commission, mais aussi l'implication forte des salariés de la fédération, en particulier Mme REY et M. FONTANIE, sans oublier M. CONESA, administrateur de la Fédération, qui a coordonné et participé à l'ensemble des déversements sur le terrain .

POLE PECHEURS

**Commission DROITS DE PECHE, NAVIGATION,
ACCES AUX BERGES**

Référent élu : M. Patrick DOMINGON

Commission GARDERIE ET PROCEDURES

Référent élu : M. Jean-Claude TOURNAYRE

Commission LOISIRS PECHE

(SDDL, Communication, Animation, Tourisme Pêche)

Référents élus : M. Patrick DOMINGON
M. René DELCROS

Commission TRAVAUX HALIEUTIQUES

Référent élu : M. Francis CONESA

Bilan sur la Navigation en Tarn et Garonne

A ce jour, **17 plans d'eau ont ouvert à la navigation pour petites embarcations et/ou au float tubes**, une réussite au niveau départemental qui démontre que les AAPPMA s'ouvrent à la modernité de certaines techniques de pêche. Ces ouvertures ont donné lieu à des alevinages en carnassiers.

D'autres plans d'eau seront prochainement autorisés à la navigation, mais nous devons rester dans le raisonnable afin d'assurer une qualité sur les plans d'eau déjà existant, d'où la création future de rampes de mise à l'eau pour faciliter les accès.

Petits points de rappel concernant la navigation **sur les cours d'eau Garonne et Tarn : la vitesse de navigation est limitée à 5 km/h et elle doit s'effectuer à plus de 30 m des rives. Elle est interdite dans les bras morts** (certains ont tendance à l'oublier).

Sur la rivière Aveyron, seul le moteur électrique est autorisé (réglementation droit privé).

Bilan sur les droits de pêche et l'accès aux berges

La pêche sur le Domaine Public Fluvial (DPF) devient de plus en plus compliquée en raison de sa réglementation, des projets de réhabilitation de bras morts qui sont dans les tiroirs, mais le souci majeur réside dans les difficultés d'accès aux lieux de pêche, qui deviennent un risque d'infraction au vue de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Ce sujet deviendra dans les années futures le combat à mener, conjointement avec la Fédération et les AAPPMA concernées, car bientôt nous ne pourrons plus pêcher, en particulier sur la Garonne qui devient au fil du temps un dépotoir sur certains points du linéaire, sans compter l'obstruction des chemins d'accès par la végétation qui, malheureusement, ne servent plus qu'aux quads, aux motos de cross et surtout de terrain de chasse aux gros gibiers.

Il ne faut pas s'étonner de voir les effectifs de pêcheurs diminuer dans notre département, ces points faisant partie des raisons qui génèrent la perte de cartes de pêche. Nous devons réagir avant que ces problèmes ne s'aggravent.

Des réunions de secteur seront programmées afin de trouver des compromis qui arriveront à satisfaire tout le monde.

COMMISSION GARDERIE-PROCEDURES DROITS DE PECHE

Jean-Claude TOURNAYRE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir, en tant que responsable de la commission garderie-suivi des procédures et droits de pêche, de vous rendre compte des activités 2018.

Tout d'abord quelques chiffres :

	2015	2016 au 30/11/2016	2017	2018
PV GARDES-PECHE PARTICULIERS du 82	148	142	152	65
Partie civile	68 soit 46%	35 soit 25%	55 soit 37%	15 soit 23%
P-V classés	2	6	2	0
Ordonnance pénale	0	0	0	31
P-V ONCFS	39	40	18	11
Transactions civiles	17 réglées soit 44%	12 réglées soit 30%	9 réglées soit 50%	3 pour 150€
Au total	187 PV	182 PV	170 PV	76 PV

Type d'infraction	2015	2016 au 30/11/2016	2017	2018
Non respect de la maille	0	1	1	0
Nombre de truites supérieur	0	0	1	0
Non respect remise à l'eau	0	5	1	0
Réserve et sans carte	21	13		9
Mode de pêche prohibé	12	25	14	14
Temps de pêche prohibé	20	25	29	12
Sans carte	54	61	79	17
Réserve	80	52	45	24
Au total	187 PV	182 PV	170 PV	76 PV

La baisse des procédures n'est pas due à un meilleur comportement des pêcheurs sur le terrain mais par une couverture du territoire insuffisant, mais cela n'est qu'un petit problème.

Le gros changement pour 2018 est que les procédures transmises à l'Officier du Ministère Public sont traitées par le procureur en Ordonnance Pénale.

L'Ordonnance pénale est un mode simplifié de jugement des contraventions qui ne nécessitent pas la comparution du prévenant devant le tribunal, donc nos procédures sont réduites à un timbre amende.

M. Julien GROSSET recherche la solution pour sortir de cette impasse. J'espère que le rendez-vous que nous allons avoir avec la responsable du service Eaux et Biodiversité va être en mesure de débloquer cette situation qui, à titre personnel, m'exaspère énormément.

Mesdames et Messieurs les présidents, permettez-moi de féliciter vos gardes pêches particuliers ainsi que M. Julien GROSSET et Mme Viviane FONTANIE.

Messieurs les gardes pêches particuliers d'AAPPMA, je voudrais par de simples mots, vous dire à quel point je suis ravi et touché par votre sympathie et votre dévouement. C'est toujours, un réel plaisir de vous rencontrer.

Je reste à votre disposition pour plus d'informations si vous le souhaitez.

Enfin, pour terminer, je remercie vivement le groupement de gendarmerie et les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), très présents dans la police de la pêche.

Merci de votre attention

SCHEMA DEPARTMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE (SDDLDP)

L'année 2018 a permis de valider le processus d'élaboration de ce Schéma.

La subvention de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) a été accordée pour 2019.

Le dossier de subvention de la Région Occitanie sera transmis dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

Toute l'année 2019 sera consacrée à son élaboration avec une mise en application début 2020. **A partir de cette date, toutes les actions menées soit par la Fédération, soit par les AAPPMA devront s'inscrire dans le cadre de ce Schéma.**

COMMUNICATION**Relations presses**

- Rédaction de 6 communiqués de presse pour La Dépêche, Le Petit Journal, Totem radio, 100%, CFM radio : ouvertures, lâchers de truites, ouverture du plan d'eau à mouche de Courbieu, congrès pêche, rappel des règles de sécurité pour la pêche à Golfech.

Internet

- 12 newsletters (rédaction / création graphique / mise en page / paramétrage) ;
- 12 calendriers des stages de pêche ;
- Mise à jour du site internet ;
- Animation de la page Facebook.

Projets communication

- Mise à jour graphique en interne et impression de flyers pour les stages de pêche :
 - Flyers stage de découverte (3 000 ex.)
 - Flyers stages de « perfectionnement » (3 000 ex.)
 - 6 mini-flyers pour Décathlon (1 000 ex. de chaque)
- Guide de pêche 2019 :
Nouveau guide de pêche, cofinancé par le Conseil Départemental pour la refonte graphique.
Réalisé sous un format différent, avec une carte et un résumé de la réglementation, il a été conçu pour répondre aux interrogations et demandes des nouveaux résidents en Tarn-et-Garonne qui souhaitent découvrir la pêche, souvent en famille.

Salons et évènements

- Organisation de 2 évènements à Décathlon (Attrap'poissons) ;
- Participation à la Fête du Nautisme et de la Nature avec les AAPPMA de St-Nicolas-de-la-Grave et de Valence d'Agen (initiation pêche + simulateur) ;
- Participation à la Fête du goût et des saveurs (Attrap'poissons + aire de lancer) avec l'AAPPMA de Montauban ;
- Participation au Concours Agricole avec les membres du Conseil d'Administration de la fédération et l'aide des bénévoles de plusieurs AAPPMA.

Partenariats

- Avec Décathlon : 1 000€ de matériel + 500€ de subventions pour 1 évènement ;
- Renouvellement partenariat Enedis – RTE : environ 1 400€ pour la Fédération ;
- Stations Vertes : 10 journées d'animation « découverte de la pêche » payées par la FNPF

TOURISME PECHE

Fin 2018, les premiers contacts ont été pris avec l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne (ADT 82) pour l'élaboration d'une nouvelle convention.

Deux nouveaux hébergements pêche sont en cours de labellisation : les campings de Moissac et Montech.

ANIMATION

Les différentes animations proposées par la Fédération au titre de l'année 2018 ont été réalisées au sein d'établissements scolaires, centres et auprès du grand public.

1. Les scolaires

On note une stabilisation des chiffres depuis 5 ans qui varient entre 25 et 30 classes. Si l'augmentation des animations d'été et des centres se stabilise, M. Edouard KLEIN, notre agent de développement en charge des animations, arrive aux limites de ses possibilités sur la période de mai à début septembre.

2017-2018 : 28 classes pour 709 élèves

2018-2019 : 28 classes pour 704 élèves

2. Les centres

Enorme augmentation des centres de loisirs.

La base de loisirs de St Nicolas de la Grave n'avait plus d'animateur pour faire les activités pêche, ils ont donc fait appel à nous avec plus de 15 demi-journées d'animation.

2017 : 5 ½ journées pour 67 stagiaires

2018 : 27 ½ journée pour 335 stagiaires

L'animateur est revenu travailler à la base de loisirs de St Nicolas. Mais pour combien de temps ? Nous risquons sans aucune certitude d'avoir de nouvelles demandes de leur part.

3. Le grand public

Malgré une baisse des animations plus techniques (spinning, feeder, float-tube...) à destination du grand public, nous observons une nette augmentation du nombre de stagiaires, grâce au partenariat avec les stations vertes réalisé cet été.

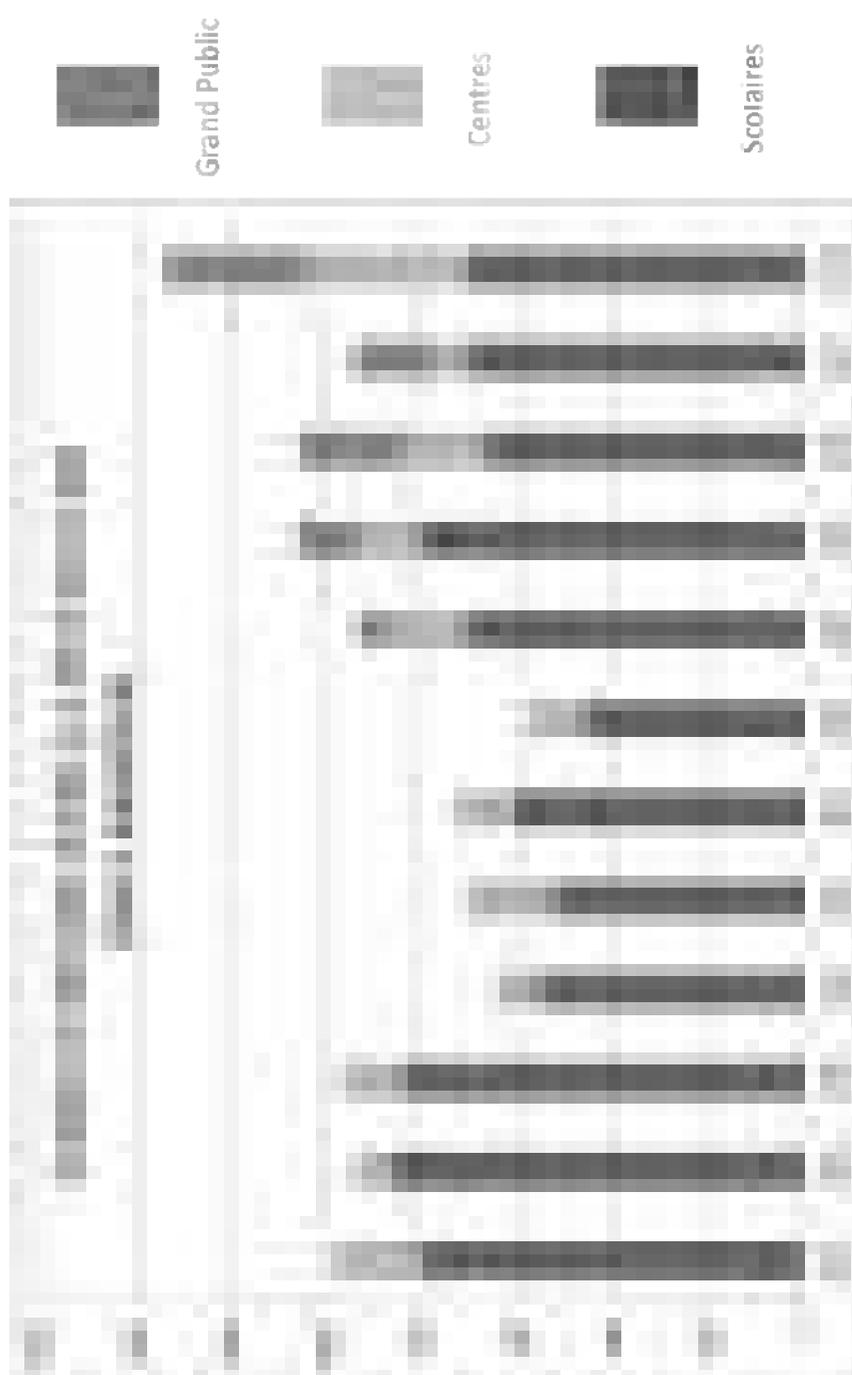
Sur l'été 2018, nous avons initié 236 stagiaires avec les animations sur les stations vertes (15 demi-journées) et 61 stagiaires sur les autres animations.

Les différents types de stage proposés au grand public :

Découverte (1 ^{er} poisson)	15 demi-journées
Baptême (parent/enfant : montage de ligne + pêche au coup)	6 demi-journées
Spinning (leurres)	1 demi-journée
Drop-shot (vers et leurres)	3 demi-journées
Feeder (carpodrome)	3 demi-journées
Mort manié (journée : monture+pêche)	6 demi-journées
Float-tube	2 demi-journées

2017
167 stagiaires

2018
297 stagiaires



En 2018 :
1336 personnes ont été formées à la pêche par la FDPMA82



Nos remerciements sont particulièrement adressés au personnel de la Fédération, ainsi qu'aux bénévoles des associations qui se sont mobilisés, dans un temps très court, pour la réussite du nouveau *Guide de pêche 2019*.

La cellule animation / communication tient également à remercier tous les bénévoles des AAPPMA pour leur implication dans les nombreuses actions de promotion du Loisir Pêche, réalisées en 2018.

Les différents travaux halieutiques, réalisés ou en projet dans le cadre du Développement du Loisir Pêche, sont relatés dans le rapport de la **COMMISSION TRAVAUX SUR LES MILIEUX** (Pôle Milieux).

POLE MILIEUX

Commission CONNAISSANCE
Référent élu : M. René DELCROS

Commission TRAVAUX SUR LES MILIEUX
Référent élu : M. Francis CONESA

Commission PROTECTION DES MILIEUX
Référent élu : M. Gérard CASSAN

Les activités techniques en matière de connaissances des milieux naturels aquatiques ont nécessité, en 2018, la mobilisation et l'implication de l'ensemble du personnel technique de la Fédération.

L'organisation globale de ces actions techniques peut se décliner ainsi :

- **20% sur les réseaux de connaissance cours d'eau** (qui servent pour la gestion et les avis d'experts aux partenaires).
- **13% sur les réseaux de connaissance plans d'eau** (idem).
- **21% sur les bras morts** (avec la participation d'une stagiaire sur 6 mois poursuivie en CDD).
- **8% sur l'assistance technique** aux partenaires et notre participation aux grands schémas directeurs, DCE, avis environnementaux (CODERST).
- **22% sur l'accompagnement direct aux aappma + 7% en actions annexes pour les aappma** (dont alevinages, frayères, bathy etc)
- **7% pour la promotion/communication**
- **5% sur des activités plus ponctuelles et des prestations** (pêches de sauvetage + garderie)

Les principaux sujets environnementaux suivants ont été abordés au cours de l'année 2018 (outre notre participation aux travaux des partenaires) avec avis techniques et positionnement politique :

- **Groupe Migrateur Garonne :**

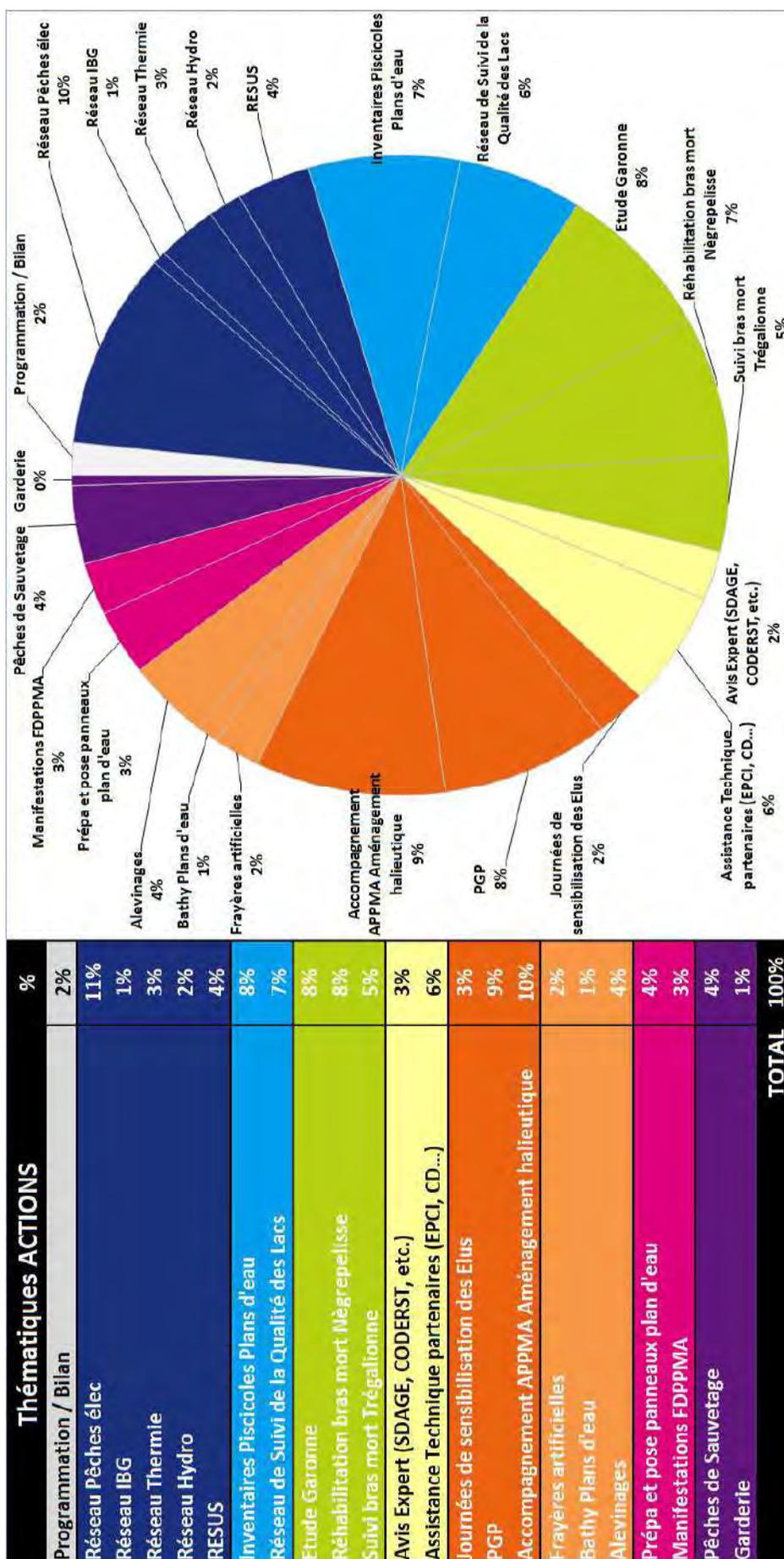
Avis technique et positionnement de la Fédération par rapport à la prise en compte du silure à Golfech

- **Participation à la Charte Territoire Tescou :**

Commission "eau, sol, biodiversité, paysage..."

- **Participation au groupe de travail des Plans de Gestion des Etiages (PGE)**

- **Projet de création d'habitats piscicoles sur les plans d'eau de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)**



INTRODUCTION

Suite au courrier envoyé le 24 avril 2018 par M. René DELCROS, 13 AAPPAMA ont répondu pour effectuer divers travaux : poste de pêche, pentes à bateau, frayères et accès sur certains sites.

La Commission Travaux s'est réunie le 27 juillet 2018, et j'ai présenté ces demandes de travaux. Il a alors été décidé de répondre aux demandes.

Je me suis déplacé à cet effet sur chaque site, en compagnie de M. Eric FONTANIE et des présidents d'aappma concernées. Je me suis déplacé également à Labastide Saint-Pierre, bien que l'AAPPMA n'ait pas répondu. C'est un lac avec un intérêt limité.

Concernant les postes de pêche, j'ai réalisé un chiffrage. Il a été demandé une participation financière aux AAPPMA, caractérisée par un remboursement du matériel (piquets, planches, etc.). Le restant, correspondant à la main d'œuvre et à la location d'un chauffeur + pelle, est pris en charge par la Fédération.

Toutes les AAPPMA ont accepté ce mode de fonctionnement.

Cependant, celui-ci n'étant pas entièrement satisfaisant pour la Fédération, une nouvelle règle a été établie pour les nouveaux projets d'aménagements :

La Fédération et l'AAPPMA prendront chacune en charge 50 % du montant total de la prestation effectuée.

Pour les travaux plus importants (pentes à bateaux, postes importants, aménagements de frayères naturelles) Messieurs Eric FONTANIE, Yannick SABRIE et Pierre DURAND étudieront la faisabilité de chaque aménagement.

Si certain travaux sont trop complexes, il sera fait appel à un bureau d'étude.

RECAPITULATIF DES TRAVAUX REALISES EN 2018**TRAVAUX SUR LES MILIEUX AQUATIQUES :****➤ Réalisation du chantier d'envergure de l'île de Nègrepelisse :**

(avec Messieurs Eric FONTANIE et Jonathan RENAUDIN)

- 1 réunion par semaine avec la mairie, M. Eric FONTANIE et parfois avec la Direction Départementale des Territoires (DDT 82) et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB 82)
- Implantation du chantier, prise de niveau...
- Réalisation des travaux en régie avec les salariés ci-dessus (tressage, plantation, boutures, pose du géotextile et ensemencement du site...)
- Gestion des imprévus comme les galets et graviers à remettre à disposition de la rivière Aveyron

Je tiens à souligner l'implication et le sérieux de M. Eric FONTANIE pour la gestion de ce chantier. Il n'a pas dérogé au CCTP (pour cela il ne me ressemble pas !).

TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE (TRAVAUX HALIEUTIQUE) :

- **Aides technique et administrative aux AAPPMA.**
 - ***Aide technique et administrative à M. Jean-Jacques DELMAS de l'AAPPMA de Moissac "le parfait pêcheur Moissagais" :***
Réalisation du dossier Loi sur l'Eau pour des postes de pêche. Relevé topographique, bathymétrie du Tarn tous les 2 mètres, schémas des postes avec les cotes. M. René DELCROS s'est chargé du dossier Natura 2000 en rédigeant la notice d'impact. M. Olivier BOYER de la DDT 82 nous a bien guidés dans ces démarches.

- **Réalisation d'aménagement avec les AAPPMA.**
 - ***Réalisation de 103 mètres de postes de pêche sécurisés à Finhan sur le lac du Camp de Mottes :***
Projet prévus en 2019 mais opportunité en 2018 car l'AAPPMA a avancé sa participation financière et l'entreprise a accepté de facturer en 2019.
 - ***Réalisation d'un ponton de pêche sécurisé de 20 mètres au Parc de la Lère à Caussade.***
 - ***Réalisation d'un ponton de pêche sécurisé de 30 mètres au plan d'eau de Boulet à St-Sardos.***

- **Participation financière de la Fédération sur des aménagements.**
 - ***Aide financière pour la réalisation de la pente à bateaux du Saula sur le Tarn, secteur de l'AAPPMA de Lafrançaise "les Pêcheurs du bas Quercy" :***
Projet porté, en tant que maître d'ouvrage, par la Mairie de Lafrançaise et coordonné par l'association HAYGA en tant que maître d'œuvre.

 - ***Aide financière pour la réalisation d'une pente à bateaux sur l'Aveyron à Féneyrols sur le secteur de l'AAPPMA de Lexos/Varen :***
Projet porté, en tant que maître d'ouvrage, par la Communauté de Commune du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron. Maîtrise d'œuvre assurée par la même Communauté de Commune.

- **Suivi de projets.**
 - Visite de la pente à bateaux de Lamagistère rallongée par EDF ;
 - Visite du lac de Thérondel avec d'autres administrés et le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour l'ouvrir légalement à la pêche.

Je ne vous énumère pas les petits projets certes importants et intéressants ou encore les nombreuses réunions auxquelles j'ai participé.

RECAPITULATIF ET PERSPECTIVES DES TRAVAUX 2019**TRAVAUX SUR LES MILIEUX AQUATIQUES :**

- Réalisation en janvier et février 2019 de plantations de diverses essences sur les sites de Trégalionne et l'Île de Nègrepelisse ;
- Réalisation d'études pour aménager en 2019 des frayères naturelles sur plusieurs lacs comme Lapeyrière, Balat David... ;
- Entretien des aménagements de Trégalionne et l'Île de Nègrepelisse (acquisition, pour cela, d'une tondeuse débroussailluse dont le financement est intégré dans le dossier de subvention).

TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE (TRAVAUX HALIEUTIQUES):

- Entretien des aménagements sur les lacs de Pompignan et Nohic ;
- Fabrication et pose de panneaux sur les sites aménagés ;
- Réalisation d'accès pêche sur Lavit et Auvillar ;
- Aménagement de postes de pêche sur les lacs de St Porquier et Montauban (Balat David) ;
- Aménagement d'un poste pour personnes à mobilité réduite sur le lac de Finhan avec la mairie et l'AAPPMA suite à l'inauguration des travaux 2018 ;
- Financement de postes de pêche sur l'Aveyron à St Antonin Noble Val dans le cadre du Pôle de Pleine Nature des gorges de l'Aveyron par la Communauté de Commune du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron. AAPPMA de St Antonin Noble Val.

REUNION POUR LES FUTURS PROJETS IMPORTANTS :

- Avec la Mairie de Bessens pour le Lac de Lapeyrière. Dans un second temps, avec l'entreprise locale pour l'aménagement du lac avec Messieurs Eric FONTANIE et Pierre DURAND ;
- Nouvelle prise de contact avec la mairie de Grisolles pour le lac de Bregnaygue avec M. Julien GROSSET ;
- De nombreux contacts avec la mairie de Verdun sur Garonne pour plusieurs lacs avec M. DELCROS, M. DEJEAN et moi-même. Avis favorable pour avancer sur ce dossier et proposer une convention. M. Pierre DURAND est chargé de ce dossier.

La Communauté de Communes Quercy Rouergues et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) gère ses cours d'eau depuis maintenant 18 ans et a mis en œuvre en 2017 la compétence obligatoire **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**.

Elle a affirmé sa volonté de travailler à l'échelle des bassins versants (Baye, Seye, Bonnette et une portion de l'Aveyron), notamment pour la gestion des zones humides (plus de 400 sur son territoire), dont l'importance de leurs rôles n'est plus à démontrer : lutte contre les crues, alimentation en eau des cours d'eau l'été, autoépuration des eaux de ruissellement des bassins versants, milieux où la biodiversité est élevée, pour n'en citer que quelques-uns.

Depuis 2018, la Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne travaillent sur la gestion de ces zones humides et, en particulier, pour les prairies humides agricoles. Les actions sont possibles grâce à un document de Planification Territoriale, portée par la CCQRGA et un Projet Agro-Environnement et Climatique (PAEC), porté par la Chambre d'Agriculture.

La validation de ces documents a notamment permis le déploiement des mesures contractualisables par les agriculteurs.

Dans le cadre du PAEC, quatre chantiers de restauration par réouverture de milieux ont été réalisés en 2018. Trois chantiers sont prévus en 2019 et d'autres verront certainement le jour dans le cadre de contractualisations.

Un premier Comité de Pilotage (COFIL) a eu lieu le 27 novembre dernier à la salle des fêtes de Parisot, au cours duquel ont été présentés les démarches, le bilan de la première année et les perspectives 2019.

Cette rencontre s'est avérée très instructive sur le travail réalisé par la CCQRGA et la Chambre d'agriculture dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et la présentation de la démarche de contractualisation proposée depuis 2018 aux agriculteurs (9 engagements en 2018) pour la restauration et la gestion de prairies humides, par la mise en œuvre des mesures (MAEC) de ce Projet. Travail difficile aussi, car portant sur un parcellaire morcelé et de surface souvent restreinte (> 1 ha), vérifié l'après-midi sur le terrain par la visite de deux exploitations, commentée par leurs propriétaires motivés.

Notre présence (Mme Mathilde VERGNE, en CDD à la Fédération de Pêche et moi-même) a témoigné de l'intérêt de la Fédération, au même titre que les autres acteurs institutionnels de la gestion de l'eau (AEAG, DDT, DREAL, Environnement, Biodiversité) pour la démarche.

RAPPORT MORAL

Président Fédéral : M. Claude DEJEAN

Je crois que le bilan de nos actions, qui vient de vous être présenté, est assez parlant et montre que l'année 2018 a été une période extrêmement laborieuse.

Je voudrais d'ores et déjà féliciter l'ensemble du personnel technique et administratif pour les apports consentis face aux difficultés rencontrées.

En effet, la situation de la pêche associative en France connaît un passage difficile avec **une perte conséquente de nos pêcheurs « majeurs » de l'ordre de 4,5%**.

Notre département est également frappé par la même désaffection.

Force est de constater que le renouvellement de « nos anciens », qui fournissaient le gros de nos troupes, a du mal à se réaliser, même si nous comptons dans nos rangs de jeunes pêcheurs passionnés. C'est à mon sens la première raison de cette situation.

On peut y ajouter **les difficultés d'accessibilité à nos cours d'eau**.

En effet, les chemins du DPF étant quasiment tous interdits à la circulation, il est de plus en plus difficile pour nos pêcheurs âgés, ou plus ou moins mobiles, de s'approcher de leurs lieux de pêche avec leurs véhicules. Ils préfèrent alors se priver de ce loisir.

Enfin, 2018 a été au point de vue météo une année capricieuse, motif supplémentaire pour les hésitants de ne pas renouveler leur carte de pêche.

Nous menons depuis déjà quelques années une réflexion sur ce problème capital, mais les solutions nous semblent difficiles. D'énormes efforts sont réalisés par de nombreuses AAPPMA à travers **la formation des jeunes dans les Ateliers Pêche Nature** et je les en félicite, mais malheureusement, même ces AAPPMA perdent souvent des pêcheurs.

Nos actions fédérales dans les écoles et les collèges, nos stages de pêche aux carnassiers, au coup et aux différentes techniques de pêche n'attirent que peu de monde, souvent déjà pêcheur. Notre espoir réside dans **la réalisation de notre Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL)** qui doit impérativement s'achever en 2019 et qui devrait permettre de développer des parcours de pêche aux 4 coins de notre département. C'est sur notre département qu'il faut nous concentrer et développer notre attractivité.

Notre chargé de communication a en charge cette importante mission avec l'aide de tout le personnel, encouragé par tous les élus. Je reste persuadé que la réussite est au bout du chemin et que nous pourrons ainsi, avec ces nouveaux lieux de pêche, attirer de nombreux pêcheurs. Financièrement, cela devient une nécessité autant pour vous, AAPPMA, que pour les Fédérations Départementales et la Fédération Nationale.

Nous devons nous attendre **en 2020 à une augmentation du prix de la carte de pêche**, celui-ci n'ayant pas bougé depuis quelques années. La décision sera prise au congrès annuel de la Fédération Nationale à Paris les 22 et 23 juin 2019.

Autre point délicat, qui entraîne une baisse des recettes loin d'être négligeable, concerne la garderie. **Le nouveau procureur applique rigoureusement la loi et c'est dorénavant l'Etat Français qui encaisse les amendes.** C'est le même cas de figure dans les départements voisins. A l'écoute du rapport du responsable garderie, M. Jean-Claude TOURNAYRE, vous avez pu vous rendre compte de l'efficacité de notre garderie, mise à contribution il y a quelques semaines sur le Canal du Midi pour une pêche au harpon par un travailleur saisonnier.

Assurer la police de la pêche comme nous le faisons a forcément un coût relativement important et jusqu'à maintenant, les recettes des procès-verbaux couvraient une partie de ces dépenses non-négligeables.

Sachez également que **l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) est touchée par des restrictions budgétaires importantes**, ce qui a pour effet d'amoinrir sensiblement les montants des subventions accordées au titre de la restauration des milieux, tout comme la Fédération Nationale dans une moindre mesure.

Dans ces conditions, il est bien évident que nous devons faire preuve d'une extrême rigueur pour les années à venir et dès 2020, mais également revoir sérieusement nos projets de restauration des milieux et les aides financières accordées.

Cependant, malgré cet environnement morose et des résultats en demi-teintes, j'ai plusieurs bonnes raisons de croire que nous sommes sur la bonne voie.

Les aménagements « pêche », réalisés par les AAPPMA et la Fédération, **rencontrent un franc succès**, comme le ponton d'Albias sur l'Aveyron ou le parcours famille sur le plan d'eau de La Clare. Certains sont utilisés chaque jour de la semaine et du weekend par de nombreux pêcheurs.

Nous sommes en pleine concertation pour **intensifier la pêche sur les plans d'eau du Gouyre et du Tordre**, propriétés du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

De nouveaux plans d'eau ont été ou vont être ouverts à la pêche : le plan d'eau de Pompignan, Lapeyrière à Bessens ou encore le Thérondel. Ces nouveaux lieux de pêche ont vocation à devenir des lieux de pêche de qualité, permettant de satisfaire un grand nombre de pratiquants.

Les travaux de restauration des frayères à brochets sur l'Aveyron sont terminés, et les premiers éléments nous amènent à penser qu'ils sont efficaces en termes de reproduction des brochets. **Des projets similaires sur la Garonne seront étudiés en 2019.**

La chute des effectifs de pêcheurs est bien plus forte au niveau national qu'en Tarn-et-Garonne ; preuve il en est de notre capacité à mieux fidéliser les pêcheurs que d'autres départements. Cette capacité est sûrement le résultat d'une offre pêche qui correspond mieux aux attentes de nos pêcheurs, même si elle n'est pas parfaite et encore incomplète.

J'entends par là les **8 parcours « familles » départementaux, les 17 parcours float-tube, les 20 plans d'eau à truites conviviaux, les 9 parcours no-kill, dont 2 carpodromes et le réservoir mouche de Courbieu, ainsi que les 10 plans d'eau et les 300 km de berges en pêche de nuit.**

Enfin, malgré la baisse des subventions, nous avons déjà identifié des pistes pour rétablir l'équilibre de notre budget de fonctionnement, tout en assurant notre rôle auprès des AAPPMA.

La pêche évolue très vite en France. A nous de nous adapter.

Nous sommes à une époque charnière, et nous devons rester unis pour évoluer, pour nous adapter aux nouvelles demandes des pêcheurs et aux nouvelles conditions financières.

La Fédération est là pour épauler les AAPPMA qui souhaitent évoluer et qui sont prêtes à s'adapter au nouveau paradigme de la pêche associative : faire mieux avec moins, sans oublier **le fondement de nos structures, qui est le développement de la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques.**



En conclusion, je souhaite exprimer tous nos remerciements à toutes celles et ceux avec lesquels nous travaillons :

- Les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT 82)
- Ceux du Conseil Départemental
- Les Agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Le Groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne
- Les Agents de l'Agence pour la Biodiversité de France (ex ONEMA)

Je n'oublie pas tous les bénévoles élus des 47 AAPPMA du département et tous nos gardes-pêche particuliers, très présents sur le terrain.

Enfin, je remercie vivement tous nos partenaires financiers sans lesquels certaines actions ou réalisations n'auraient pu se concrétiser.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente saison de pêche en 2019.

VŒUX

VŒUX DES AAPPMA SOUMIS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FEDERATION DU 19/02/2019 ET PRESENTES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES PRESIDENTS ET DELEGUES DES AAPPMA DU 15 MARS 2019 A FINHAN
(Certains vœux seront soumis au vote de l'Assemblée et une réponse sera apportée à tous les autres)

1. **Carte de pêche**
 - a) Carte de pêche à date glissante.
 - b) Permis de pêche familial

2. **Taille de capture des carnassiers**

Augmentation des tailles de capture des carnassiers.

3. **No-kill carnassier**

Deux mois de prélèvements autorisés sur neuf mois de pêche sur les plans d'eau de moins de 2 ha.

4. **Garde-pêche particulier**
 - a) **Budget tenue**

Prise en compte d'une participation fédérale sur la tenue des gardes-pêche particuliers.
 - b) **Indemnisation**

Réflexion sur la Police de la Pêche et l'indemnisation des gardes-pêche particuliers.

5. **Plan d'eau du Thérondel**

Ouverture de la pêche sur ce plan d'eau.

6. **Guide de pêche**

Ajouter les informations sur les mailles et quotas des départements voisins.

7. **Alevinages**
 - Alevinages en gardons plus conséquents sur les rivières et les plans d'eau.
 - Régulation du silure
 - Dotation de truites par la Fédération selon la « pression de pêche »

8. **Communication**
 - Plus d'information sur les opérations de repeuplement et de comptage
 - Newsletter trimestrielle à destination des non pêcheurs.

9. **Promotion de la pêche**

Formation de moniteurs de pêche dans les centres de loisirs.

10. **Budget baux de pêche**

Aide financière pour compenser le paiement des baux de pêche par les aappma.

11. **Aménagements de postes de pêche**

12. **Subventions concours de pêche**

Augmentation de la subvention attribuée dans ce cadre aux aappma.

DIVERS

LES REUNIONS DE LA FEDERATION - année 2018

REUNIONS DU BUREAU, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSIONS DE LA FEDERATION

DATES	NATURE DE LA REUNION
16-janv	Commission Garderie et procédures
23-févr.	Commission Loisir Pêche (SDDL - Communication - Animation - Tourisme pêche)
2-févr.	Bureau
14-févr.	Conseil d'administration
29-mars	Référents des Commissions
16-mai	Conseil d'administration
10-avr.	Commission Alevinages
14-mai	Bureau
18-juil.	Conseil d'administration
27-juil.	Commission Travaux
13-sept.	Commission Loisir Pêche (SDDL - Communication - Animation - Tourisme pêche)
20-sept.	Conseil d'administration
30-oct	Bureau
09-nov	Bureau
13-déc.	Conseil d'administration

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE LA FEDERATION (Présidents et Délégués des aappma)

14-mars	à FINHAN
----------------	-----------------

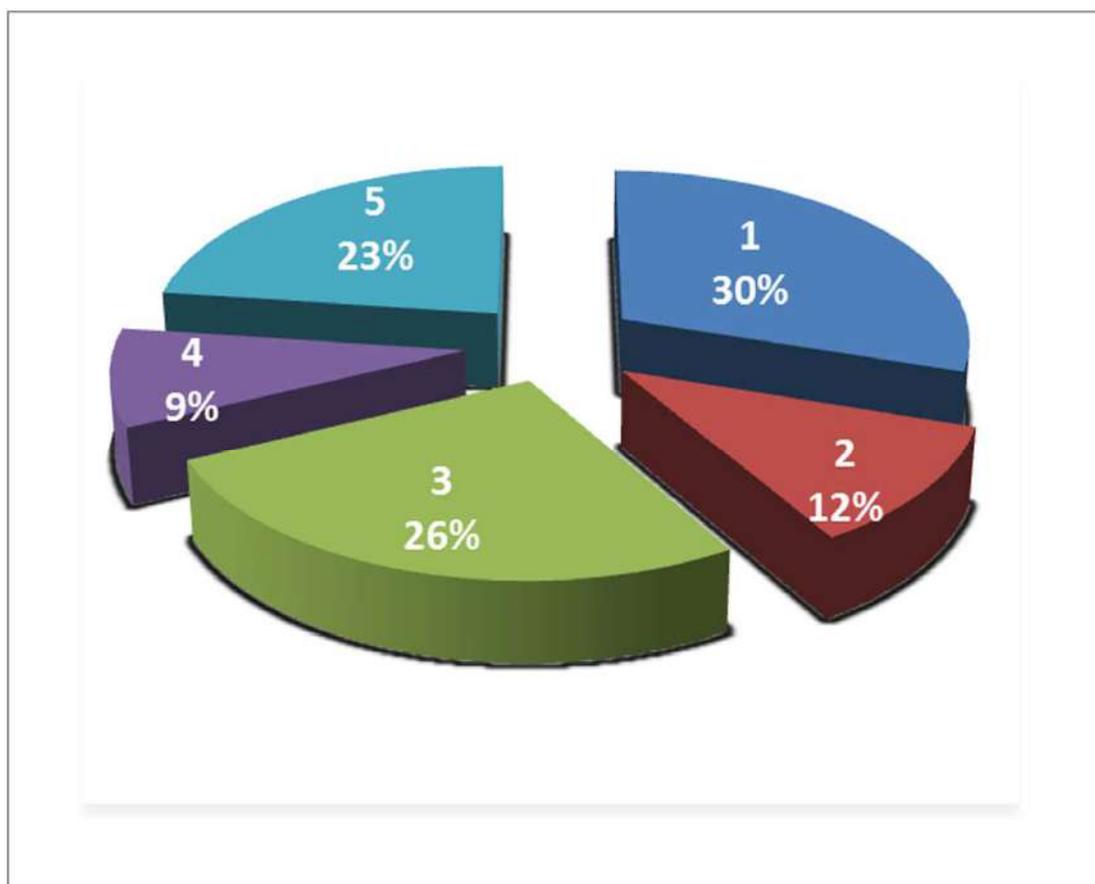
CONGRES DEPARTEMENTAL

7-avr.	à MOISSAC
---------------	------------------

AUTRES REUNIONS

DATES	NATURE DE LA REUNION
20-janv	Gardes-pêche particuliers
28-avr	
01-déc	

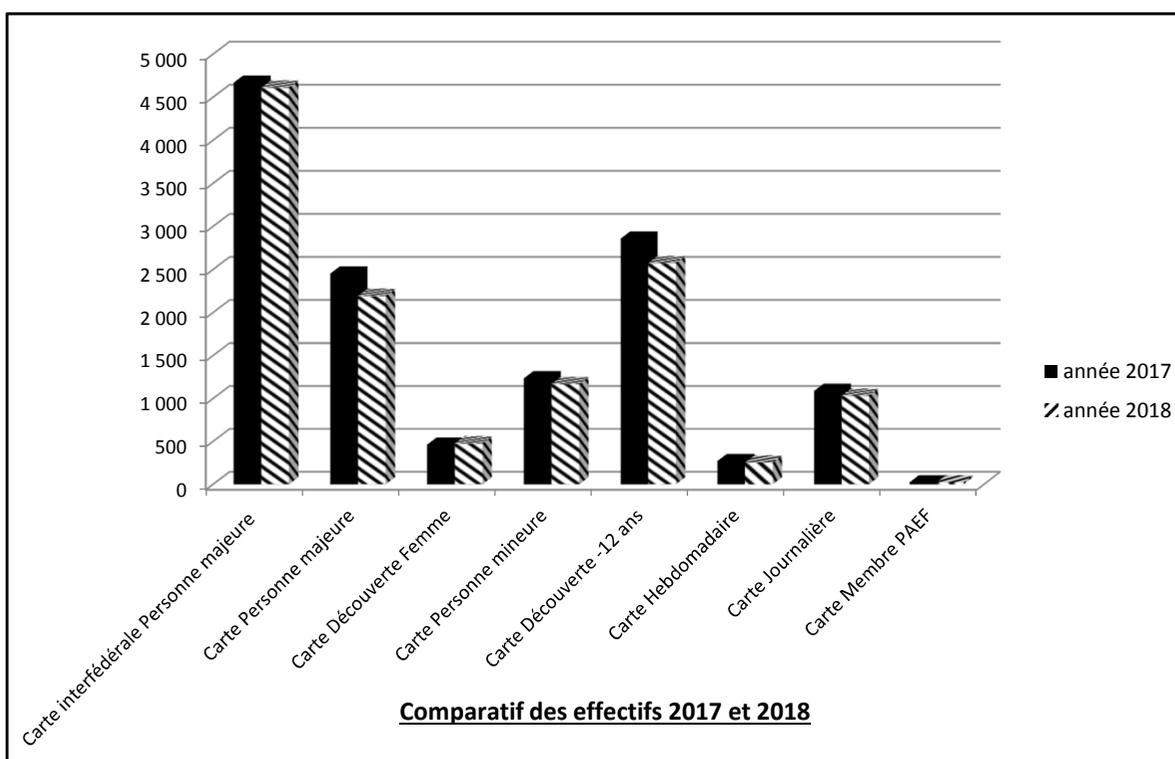
Répartition du prix d'une carte de pêche
INTERFEDERALE PERSONNE MAJEURE à 96 €



1	Part Fédération	28,80 €
2	Part AAPMA	11,00 €
3	CPMA	25,40 €
4	RMA	8,80 €
5	Club Halieutique	22,00 €

Tableau de bord
- Variation des effectifs 2017 / 2018 -

Produits	Saison 2017	Saison 2018	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure	4 670	4 613	-57	-1.22%
Carte Personne majeure	2 454	2 195	-259	-10.55%
Carte Découverte Femme	463	478	15	+3.24%
Carte Personne mineure	1 236	1 170	-66	-5.34%
Carte Découverte -12 ans	2 859	2 576	-283	-9.9%
Carte Hebdomadaire	272	254	-18	-6.62%
Carte Journalière	1 089	1 033	-56	-5.14%
Carte Membre PAEF	23	23	0	0%
Total Cartes de Pêche	13 066	12 342	-724	-5.54%
Option Club Halieutique Interdépartemental	95	102	7	+7.37%



LES EFFECTIFS PECHEURS EN TARN-ET-GARONNE - SAISON 2018

Association	Carte interfédérale Personne majeure	Carte Personne majeure	Carte promotionnelle Découverte Femme	Carte Personne mineure	Carte promotionnelle Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Hebdomadaire	Carte Journalière	Carte Personne majeure Offre d'automme	Total
AAAPMA D'AUCAMVILLE	43	4	3	7	5	0	0	0	62
AAAPMA D'AVILLAR	37	20	1	6	43	0	4	0	111
AAAPMA DE BEAUMONT DE LOMAGNE	132	45	12	29	47	16	17	0	298
AAAPMA DE BRUNIQUEL	37	7	4	3	30	4	8	0	93
AAAPMA DE CASTELMAYRAN	33	32	4	7	14	1	3	0	94
AAAPMA DE CASTELSARRASIN	255	194	38	97	135	23	78	2	822
AAAPMA DE CAUSSADE	194	76	15	45	145	6	55	2	538
AAAPMA DE CAYLUS	43	10	0	16	35	8	35	0	147
AAAPMA DE CAZES MONDENARD	59	30	1	13	66	0	2	0	171
AAAPMA DE DIEUPENTALE	125	43	6	17	43	0	4	0	238
AAAPMA DE DONZAC - LE BRULHOIS	57	27	3	2	12	3	11	0	115
AAAPMA DE ESCATALENS	6	9	1	2	5	0	1	0	24
AAAPMA DE FINHAN	49	35	8	10	35	2	4	0	143
AAAPMA DE GRISOLLES	227	25	13	33	174	1	15	0	488
AAAPMA DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE	23	23	2	9	15	0	3	0	75
AAAPMA DE LABASTIDE DU TEMPLE	31	13	3	17	27	3	0	0	94
AAAPMA DE LABASTIDE ST PIERRE	72	25	2	16	15	2	14	1	147
AAAPMA DE LAFITTE	23	31	2	7	11	1	0	0	75
AAAPMA DE LAFRANCAISE	90	53	9	23	22	0	10	0	207
AAAPMA DE LAGUEPIE	47	12	4	12	39	11	17	0	142
AAAPMA DE LAMAGISTERE	45	37	6	11	18	1	11	0	129
AAAPMA DE LARRAZET	23	3	1	12	12	0	0	0	51
AAAPMA DE LAUZERTE	37	14	5	9	8	4	3	0	80
AAAPMA DU CANTON DE LAVIT DE LOMAGNE	84	42	4	18	28	0	21	0	197
AAAPMA DE LEXOS-VAREN-VERFEIL- FENEYROLS	50	8	3	6	8	3	8	1	87
AAAPMA DE LIZAC	78	34	8	4	39	0	4	0	167
AAAPMA DE MEAUZAC	55	48	9	17	25	2	7	0	163
AAAPMA DE MIRAMONT DE QUERCY - BASSIN DE LA SEOUNE	39	15	3	12	17	6	10	0	102
AAAPMA DE MOISSAC	142	134	16	42	194	21	40	1	590
AAAPMA DE MONCLAR DE QUERCY	53	12	11	10	90	5	9	0	190
AAAPMA DE MONTAIGU DE QUERCY	48	6	1	7	23	12	10	0	107
AAAPMA DE MONTAUBAN 3 RIVIERES	1254	515	132	340	558	42	365	13	3219
AAAPMA DE MONTBARTIER	39	15	2	9	13	0	6	0	84
AAAPMA DE MONTECH - GARONNE ET CANAL	103	90	15	44	75	11	37	2	377

Association	Carte inter fédérale Personne majeure		Carte Personne majeure		Carte promotionnelle Découverte Femme		Carte Personne mineure		Carte promotionnelle Découverte - 12 ans		Carte promotionnelle Hebdomadaire		Carte Journalière		Carte Personne majeure Offre d'automne		Total
AAAPMA DE MONTPEZAT DE QUERCY	43	57.33%	2	02.67%	4	05.33%	10	13.33%	8	10.67%	1	01.33%	7	09.33%	0	00.00%	75
AAAPMA DE MONTRICOUX	45	44.55%	18	17.82%	6	05.94%	3	02.97%	12	11.88%	3	02.97%	13	12.87%	1	00.99%	101
AAAPMA DE NEGREPELISSE	84	30.43%	56	20.29%	15	05.43%	46	16.67%	42	15.22%	9	03.26%	24	08.70%	0	00.00%	276
AAAPMA DE REALVILLE	70	49.65%	35	24.82%	6	04.26%	4	02.84%	21	14.89%	2	01.42%	3	02.13%	0	00.00%	141
AAAPMA DE SEPTFONDS - HAUT PAYS DE LERE	50	21.93%	37	16.23%	14	06.14%	8	03.51%	100	43.86%	1	00.44%	17	07.46%	1	00.44%	228
AAAPMA DE ST ANTONIN NOBLE VAL	63	23.68%	41	15.41%	13	04.89%	30	11.28%	51	19.17%	36	13.53%	32	12.03%	0	00.00%	266
AAAPMA DE ST ETIENNE DE TULMONT	116	49.36%	48	20.43%	10	04.26%	18	07.66%	39	16.60%	0	00.00%	3	01.28%	1	00.43%	235
AAAPMA DE ST NICOLAS DE LA GRAVE	59	34.71%	45	26.47%	7	04.12%	24	14.12%	25	14.71%	0	00.00%	10	05.88%	0	00.00%	170
AAAPMA DE ST PORQUIER	18	36.00%	14	28.00%	4	08.00%	3	06.00%	4	08.00%	0	00.00%	6	12.00%	1	02.00%	50
AAAPMA DE VALENCE D'AGEN	208	34.27%	142	23.39%	30	04.94%	64	10.54%	94	15.49%	9	01.48%	57	09.39%	3	00.49%	607
AAAPMA DE VAZERAC-LABARTHE- MOLIERES	55	53.92%	11	10.78%	4	03.92%	14	13.73%	8	07.84%	2	01.96%	8	07.84%	0	00.00%	102
AAAPMA DE VERDUN/GARONNE	90	33.83%	20	07.52%	8	03.01%	30	11.28%	88	33.08%	1	00.38%	28	10.53%	1	00.38%	266
AAAPMA DE VILLEBRUMIER	79	45.14%	8	04.57%	10	05.71%	4	02.29%	58	33.14%	2	01.14%	13	07.43%	1	00.57%	175
ADAPAEF(82) Pêcheurs Amateurs Aux Engins & Filets	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	0	00.00%	23
Total	4 613	37.38%	2 164	17.53%	478	03.87%	1 170	09.48%	2 576	20.87%	254	02.06%	1 033	08.37%	31	00.25%	12 342

LES EFFECTIFS DE PECHEURS EN France (cartes internet) - Saison 2018

Rang	Association	Carte inter fédérale Personne majeure EHGO	Carte inter fédérale Personne majeure URNE	Carte inter fédérale Personne majeure CHI	Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Découverte Femme	Carte Personne mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Hebdomadaire	Carte Journalière	Carte Membre PAEF	Total
1	71 - SAÔNE-ET-LOIRE	7 719	0	0	11 456	1 749	2 719	3 957	1 774	7 363	166	36 903
2	49 - MAINE-ET-LOIRE	4 928	0	0	9 824	992	2 782	4 597	448	8 909	287	32 767
3	67 - BAS-RHIN	0	5 678	0	12 071	852	2 024	2 558	843	7 667	24	31 717
4	01 - AIN	5 392	0	0	8 785	918	2 073	3 661	828	8 547	69	30 273
5	74 - HAUTE-SAVOIE	0	0	0	11 454	992	2 085	4 075	3 158	8 454	0	30 218
6	44 - LOIRE-ATLANTIQUE	6 376	0	0	7 598	686	2 481	3 744	291	7 399	323	28 898
7	85 - VENDÉE	4 615	0	0	8 018	694	2 255	3 590	655	6 932	91	26 850
8	31 - HAUTE-GARONNE	0	0	14 178	1 870	1 032	2 232	4 621	609	2 124	16	26 682
9	59 - NORD	0	4 426	0	13 322	918	2 855	2 935	212	1 340	0	26 008
10	33 - GIRONDE	0	0	8 468	7 329	1 103	2 320	3 607	646	1 953	187	25 613
11	62 - PAS-DE-CALAIS	0	3 536	0	9 669	624	2 492	2 370	199	5 514	0	24 404
12	73 - SAVOIE	0	0	0	8 090	668	1 668	2 976	2 352	6 943	0	22 697
13	42 - LOIRE	0	0	6 499	4 081	729	1 676	3 084	212	5 935	18	22 234
14	37 - INDRE-ET-LOIRE	4 682	0	0	6 426	668	1 515	2 110	440	5 746	123	21 710
15	07 - ARDÈCHE	0	0	0	7 949	633	1 874	3 480	4 101	3 632	14	21 683
16	57 - MOSELLE	0	4 300	0	6 484	541	1 396	1 896	3 153	3 402	0	21 172
17	40 - LANDES	0	0	4 070	5 736	871	1 975	4 166	930	2 828	58	20 634
18	35 - ILLE-ET-VILAINE	5 174	0	0	6 216	397	1 798	2 315	220	4 150	29	20 299
19	63 - PUY-DE-DÔME	0	0	7 012	4 413	789	1 355	2 500	572	3 536	26	20 203
20	54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	0	2 756	0	8 709	784	2 030	2 299	874	2 601	0	20 053
21	24 - DORDOGNE	0	0	5 987	5 463	722	1 761	2 782	1 149	1 893	103	19 860
22	64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	0	0	4 984	5 512	636	1 867	3 446	714	2 399	0	19 558
23	17 - CHARENTE-MARITIME	0	0	5 248	5 954	796	1 693	2 614	376	2 616	153	19 450
24	72 - SARTHE	4 080	0	0	7 212	578	1 647	2 043	279	3 501	0	19 340
25	12 - AVEYRON	0	0	4 539	4 902	699	1 690	3 411	1 283	2 438	0	18 962
26	79 - DEUX-SÈVRES	6 365	0	0	4 119	664	1 644	2 229	317	3 102	38	18 478
27	58 - NIÈVRE	3 597	0	0	4 589	849	1 219	1 797	951	4 944	57	18 003
28	80 - SOMME	0	4 327	0	4 929	720	1 351	1 855	444	4 083	0	17 709
29	34 - HÉRAULT	0	0	5 598	3 470	601	1 562	2 684	1 001	2 538	0	17 454
30	21 - CÔTE-D'OR	3 494	0	0	5 381	809	1 468	2 337	877	3 035	0	17 401
31	89 - YONNE	2 828	0	0	5 307	707	1 352	2 903	643	3 361	0	17 101
32	68 - HAUT-RHIN	0	3 682	0	5 830	452	1 130	1 577	673	3 531	17	16 892

Rang	Association	Carte inter-fédérale Personne majeure EHGO	Carte inter-fédérale Personne majeure URNE	Carte inter-fédérale Personne majeure CHI	Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Découverte Femme	Carte Personne mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Hebdomadaire	Carte Journalière	Carte Membre PAEF	Total
33	81 - TARN	0	0	6 987	3 199	745	1 524	2 556	440	1 308	0	16 759
34	45 - LOIRET	3 825	0	0	4 441	573	1 299	1 919	275	4 277	69	16 678
35	88 - VOSGES	0	2 904	0	5 179	595	1 433	2 205	1 110	2 995	0	16 421
36	03 - ALLIER	5 170	0	0	3 269	742	1 271	1 921	431	3 311	14	16 129
37	86 - VIENNE	4 384	0	0	4 953	539	1 352	1 804	291	2 510	0	15 833
38	69 - RHÔNE	0	0	4 891	2 055	467	1 011	2 138	243	4 954	0	15 759
39	87 - HAUTE-VIENNE	0	0	5 873	1 836	617	1 213	2 393	574	2 944	0	15 450
40	30 - GARD	0	0	4 576	2 945	546	1 423	2 271	843	2 819	9	15 432
41	43 - HAUTE-LOIRE	0	0	3 529	3 575	620	1 127	2 891	494	3 017	0	15 253
42	65 - HAUTES-PYRÉNÉES	0	0	6 336	857	508	1 440	3 207	1 054	1 840	0	15 242
43	56 - MORBIHAN	3 798	0	0	3 461	399	1 318	2 575	777	2 713	154	15 195
44	48 - LOZÈRE	0	0	0	6 257	443	1 245	1 633	3 315	2 155	0	15 048
45	55 - MEUSE	0	3 294	0	3 918	566	1 348	1 782	1 175	2 742	0	14 825
46	70 - HAUTE-SAÔNE	2 742	0	0	5 161	768	1 486	2 314	592	1 699	21	14 783
47	02 - AISNE	0	1 926	0	6 594	428	1 247	1 284	340	2 811	0	14 630
48	16 - CHARENTE	0	0	5 519	3 644	608	1 398	2 012	398	986	24	14 589
49	18 - CHER	3 793	0	0	3 826	586	1 231	2 210	203	2 726	0	14 575
50	38 - ISÈRE	0	0	4 145	3 314	460	1 013	1 968	364	3 178	0	14 442
51	47 - LOT-ET-GARONNE	0	0	5 455	3 022	559	1 356	1 878	799	1 185	36	14 290
52	41 - LOIR-ET-CHER	3 264	0	0	3 653	495	1 213	1 630	259	3 385	68	13 967
53	25 - DOUBS	0	1 917	0	3 788	402	892	1 475	811	4 561	0	13 846
54	28 - EURE-ET-LOIR	3 072	0	0	3 237	373	1 119	1 919	125	3 895	0	13 740
55	08 - ARDENNES	0	992	0	6 941	451	1 305	1 424	835	1 708	0	13 656
56	39 - JURA	0	0	0	5 886	390	932	1 578	974	3 872	0	13 632
57	15 - CANTAL	0	0	3 160	3 377	582	1 087	1 943	818	2 496	0	13 463
58	46 - LOT	0	0	3 630	1 998	386	1 014	2 661	1 012	2 128	177	13 006
59	22 - CÔTES-D'ARMOR	2 618	0	0	4 031	329	1 081	1 865	492	2 271	0	12 687
60	84 - VAUCLUSE	0	0	4 619	1 848	434	1 295	2 059	371	1 789	0	12 415
61	82 - TARN-ET-GARONNE	0	0	4 613	2 195	478	1 170	2 576	254	1 033	23	12 342
62	77 - SEINE-ET-MARNE	3 925	0	0	3 288	383	849	1 195	173	2 264	0	12 077
63	51 - MARNE	0	3 171	0	4 363	396	932	1 005	232	1 836	0	11 935
64	09 - ARIÈGE	0	0	5 589	732	409	906	1 758	830	1 450	0	11 674
65	10 - AUBE	0	1 092	0	5 460	382	951	1 263	863	1 582	0	11 593
66	53 - MAYENNE	2 911	0	0	3 770	256	1 146	1 318	329	1 589	6	11 325
67	36 - INDRE	3 586	0	0	2 696	471	1 040	1 187	244	1 668	0	10 892

Rang	Association	Carte interfédérale Personne majeure EHGO	Carte interfédérale Personne majeure URNE	Carte interfédérale Personne majeure CHI	Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Découverte Femme	Carte mineure	Carte Découverte -12 ans	Carte Hebdomadaire	Carte Journalière	Carte Membre PAEF	Total
68	26 - DRÔME	0	0	3 108	2 620	414	949	1 868	230	1 474	4	10 667
69	52 - HAUTE-MARNE	0	4 312	0	1 220	412	1 025	1 867	770	677	0	10 283
70	60 - OISE	0	2 119	0	3 716	291	729	870	82	2 073	0	9 880
71	66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES	0	0	1 929	2 974	395	768	1 462	983	1 234	0	9 745
72	11 - AUDE	0	0	4 035	1 761	359	828	1 336	360	389	0	9 068
73	83 - VAR	0	0	2 568	2 051	373	713	1 268	677	1 363	0	9 013
74	14 - CALVADOS	3 958	0	0	1 488	245	919	969	146	982	0	8 707
75	75 - PARIS ET PETITE COURONNE (75, 92, 93 ET 94)	4 160	0	0	1 054	220	497	853	109	1 620	0	8 513
76	19 - CORRÈZE	0	0	2 285	1 532	295	604	1 142	761	1 864	0	8 483
77	27 - EURE	3 594	0	0	1 395	226	980	873	299	1 047	0	8 414
78	91 - ESSONNE	3 161	0	0	1 537	202	476	908	107	1 654	0	8 045
79	32 - GERS	0	0	3 619	1 070	323	735	1 155	237	714	0	7 853
80	05 - HAUTES-ALPES	0	0	0	3 328	239	583	1 061	1 151	1 490	0	7 852
81	06 - ALPES-MARITIMES	0	0	2 626	1 210	282	480	693	287	2 035	0	7 613
82	23 - CREUSE	0	0	2 360	1 510	322	580	992	388	1 364	0	7 516
83	29 - FINISTÈRE	1 303	0	0	2 183	184	581	926	378	1 554	0	7 109
84	61 - ORNE	2 277	0	0	1 157	206	679	706	120	1 318	0	6 463
85	50 - MANCHE	1 319	0	0	2 326	163	751	730	84	619	0	5 992
86	04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	0	0	1 151	1 312	208	462	780	863	923	0	5 699
87	13 - BOUCHES-DU-RHÔNE	0	0	2 710	383	216	469	992	181	345	0	5 296
88	76 - SEINE-MARITIME	0	2 168	0	333	124	498	517	121	606	0	4 367
89	90 - TERRITOIRE DE BELFORT	1 345	0	0	956	136	328	514	53	768	0	4 100
90	95 - VAL-D'OISE	1 575	0	0	794	100	223	370	19	581	0	3 662
91	78 - YVELINES	768	0	0	189	40	112	220	35	486	0	1 850
92	20 - CORSE (2A ET 2B)	0	0	118	170	19	21	35	111	52	0	526
93	974 - LA RÉUNION	0	0	18	150	20	28	105	4	101	0	426
94	975 - SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	125 798	52 600	162 032	729 786	48 273	116 674	185 248	62 120	257 446	2 404	1 401 951

LES EFFECTIFS DE PECHEURS DANS LA REGION OCCITANIE (cartes internet) en 2018

Rang	Association	Carte inter fédérale Personne majeure CHI	Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Découverte Femme	Carte Personne mineure	Carte Découverte - 12 ans	Carte Hebdomadaire	Carte Journalière	Carte Membre PAEF	Total
1	31 - HAUTE-GARONNE	14 178	1 870	1 032	2 232	4 621	609	2 124	16	26 682
2	12 - AVEYRON	4 539	4 902	699	1 690	3 411	1 283	2 438	0	18 962
3	34 - HÉRAULT	5 598	3 470	601	1 562	2 684	1 001	2 538	0	17 454
4	81 - TARN	6 987	3 199	745	1 524	2 556	440	1 308	0	16 759
5	30 - GARD	4 576	2 945	546	1 423	2 271	843	2 819	9	15 432
6	65 - HAUTES-PYRÉNÉES	6 336	857	508	1 440	3 207	1 054	1 840	0	15 242
74	48 - LOZÈRE	0	6 257	443	1 245	1 633	3 315	2 155	0	15 048
8	46 - LOT	3 630	1 998	386	1 014	2 661	1 012	2 128	177	13 006
9	82 - TARN-ET-GARONNE	4 613	2 195	478	1 170	2 576	254	1 033	23	12 342
10	09 - ARIÈGE	5 589	732	409	906	1 758	830	1 450	0	11 674
11	66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES	1 929	2 974	395	768	1 462	983	1 234	0	9 745
12	32 - GERS	3 619	1 070	323	735	1 155	237	714	0	7 853
	Total	61 594	32 469	6 565	15 709	29 995	11 861	21 781	225	180 199

Ratio effectif Région Occitanie / effectif national :

12,85%

RESULTAT CAMPAGNE TIR CORMORANS 2018/2019

Quotas attribués pour le département de Tarn-et-Garonne par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Arrêté Ministériel du 08/09/2016),
au titre de cette campagne de régulation :

**540 individus en cours d'eau et plans d'eau (hors pisciculture),
30 individus en pisciculture.**

A la date du 8 février 2019, les quotas ne sont pas atteints.
6 cormorans ont été tués sur les piscicultures (3) qui avaient formulé une demande de régulation.

Les tirs ont été effectués sous la responsabilité des gardes-pêche et gardes-chasse assermentés,
habilités par l'Arrêté Préfectoral DDT N° 2016-1440 du 26/10/2016.

Tirs en cours d'eau et plans d'eau (hors piscicultures)	
TIREURS ou RESPONSABLES DES TIRS	Nombres de cormorans tués
Eric FONTANIE	106
Marc GESSE	159
Julien GROSSET	80
Gérard RIVALS	3
Georges MOULIS	50
Dominique PRIOLEAU	53
Henri ROUSSILHES	26
TOTAL	477

Cormorans tirés = **747**

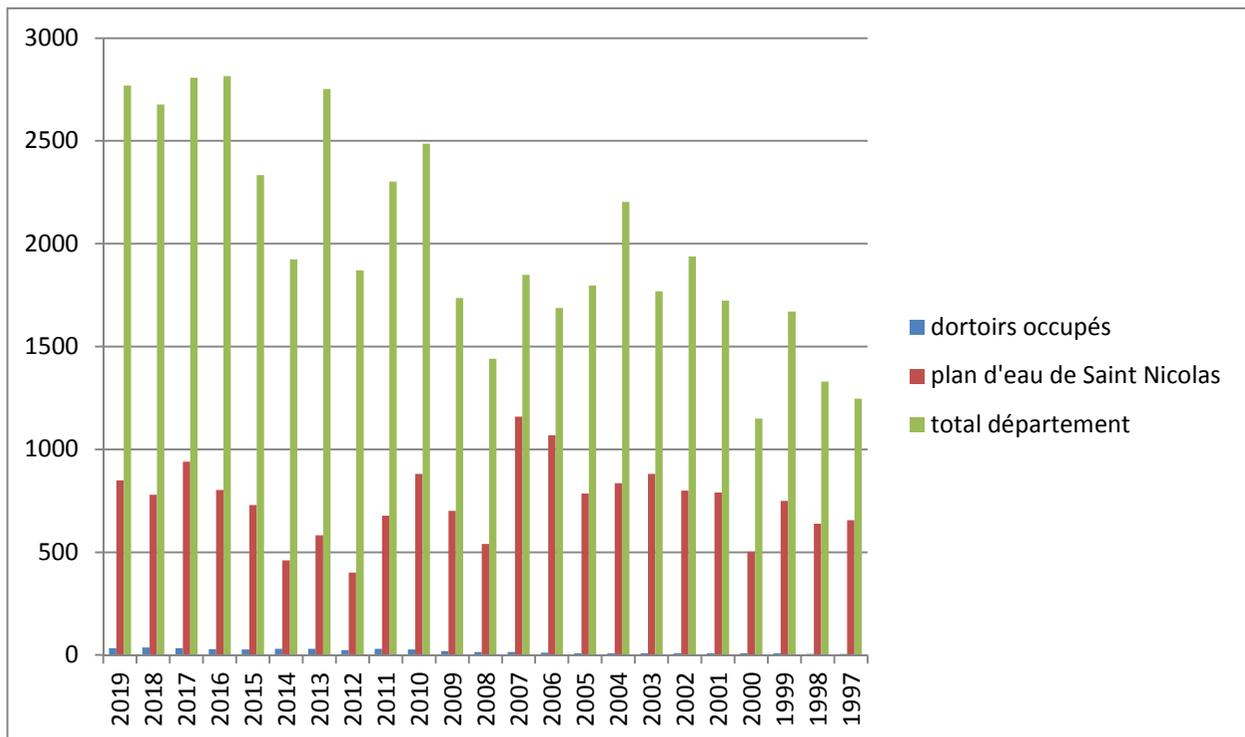
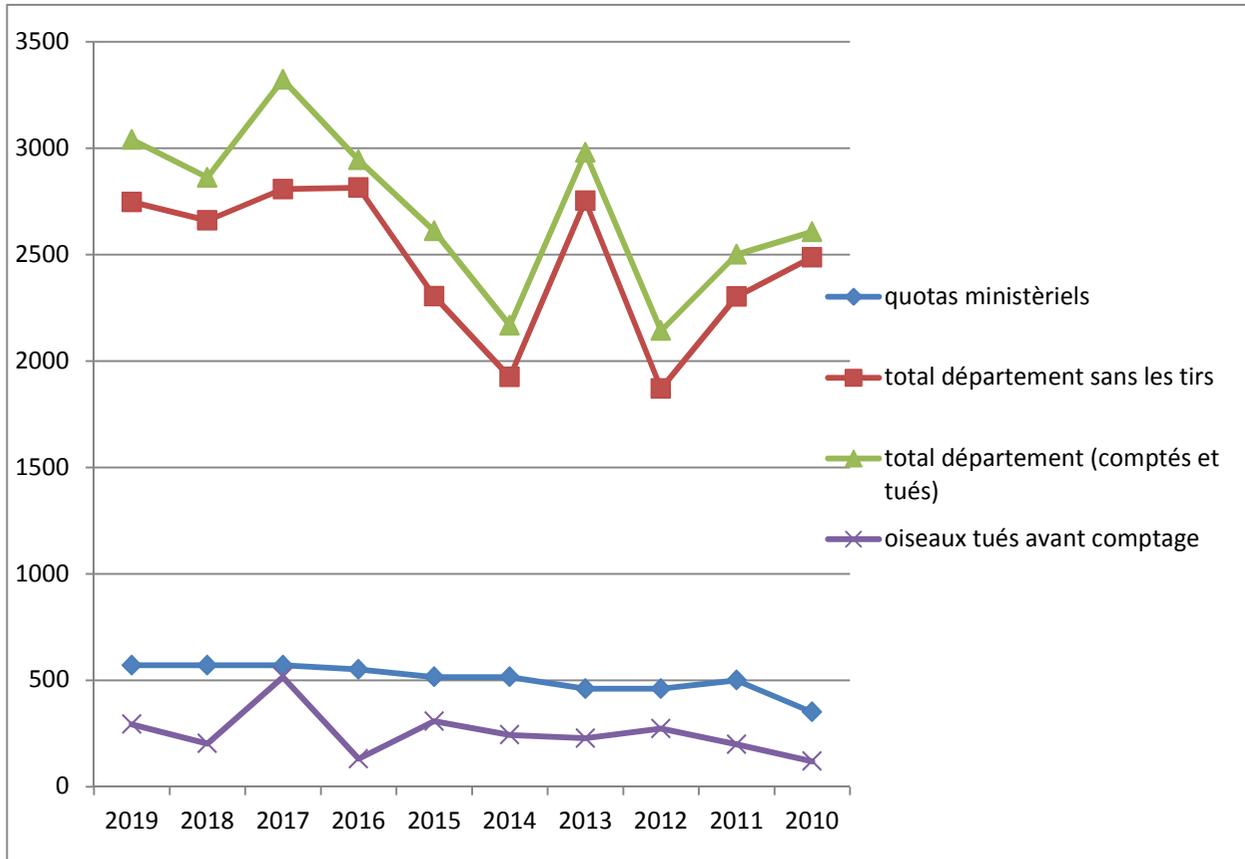
Cormorans récupérés = **16**

Nombre de cormoran bagué = **0**

BILAN COMPTAGE CORMORAN 2018 EN TARN-ET-GARONNE TENANT COMPTE DES TIRS

Quota fixé par le Ministère (toutes eaux)			570	570	570	550	515	515	460	460	500	350	
Nombre d'oiseaux tués avant comptage (toutes eaux)			293	202	515	130	307	243	227	272	198	119	
Nombre d'oiseaux tués en fin de saison (toutes eaux)				567	570	439	515	515	435	440	470	302	
N°	Lieu-dit	Observateurs 2019	Organisme	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
1	Pupille	GROSSET	FDAPPMA 82	198	250	486	467	285	186	480	283	160	304
2	Saint-Pierre	non compté					-	-	-	0	0	0	0
3	Saint-Martin	non compté					-	-	-	-	0	0	0
4	Saint-Cassian	FONTANIE	FDAPPMA 82	0	0	0	-	-	0	5	1	11	4
5	Plan d'eau de Saint-Nicolas	DURIF/KONOTOP	ONCFS 82	850	780	940	802	730	460	583	401	677	881
6	Les Rives	GAUDARD-S	AFB	168	102	129	117	131	50	33	34	65	170
7	Charmille d'Escudé	VINCELOT	AFB	0	21	0	12	23	49	125	69	132	52
8	Ile de La Pissote	DECOUDUN	AFB	106	97	15	81	46	45	51	40	35	8
9	Plan d'eau du Tordre	PUECH	ONCFS 82	175	96	132	100	166	4	0	0	43	82
10	Plan d'eau de Granes	DUCLOS	AAPPMA	29	31	27	19	19	6	4	0	0	0
11	Les Brunis	GREZEL	AAPPMA	64	29	27	0	10	110	91	35	0	27
12	Plan d'eau du Gouyre	GREZEL	AAPPMA	189	102	93	88	5	23	16	17	70	38
13	Plan d'eau de Gasseras	KLEIN	FDAPPMA 82	0	5	12	9	5	31	38	0	40	0
14	Reynies (aval pont)	PREBOSC	LOUVETIERS 82	66	76	50	30	0	7	53	0	76	100
15	Sainte-Rafine	BRIAN	AAPPMA	0	0	0	-	-	0	-	0	80	0
16	Gimat	supprimé					-	-	-	-	6	18	10
17	La Marquise Brénaygue	COULOM	LOUVETIERS 82	27	28	49	20	7	6	0	0	28	21
18	Jouanicou	DUCLOS	AAPPMA	19	17	12	9	7	3	2	0	0	2
19	Barat	GAUDARD-S	AFB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
20	Plan d'eau de Bergon	ANDREU	LOUVETIERS 82	0	2	0	1	5	17	19	100	30	14
21	Pescay	non compté					-	-	0	0	0	0	0
22	La Baraque	non compté					-	-	-	0	0	0	0
23	Carbonnières	GISBERT	LOUVETIERS 82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	Blauzac	GISBERT	LOUVETIERS 82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25	Source de Touryes	RECH	AAPPMA	0	0	0	-	-	-	-	0	0	5
26	Viel Four	RECH	AAPPMA	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0
27	Cimetière Saint-Hilaire	GAUDARD-S	AFB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28	Capou	non compté					0	0	0	150	0	0	0
29	Lac du Boulet	SABATIER	FDAPPMA 82	7	4	9	11	5	8	58	-	16	-
30	Molières	MERCIER	AFB	221	137	152	258	254	130	259	273	340	140
31	Parazol	CONESA	AAPPMA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32	Lemboulas	CONESA	AAPPMA	8	5	49	0	7	11	8	4	4	4
33	Martissan	BOURTHOMIEU	AAPPMA	12	7	7	0	5	8	6	6	4	6
34	La Briffe	FONTANIE	FDAPPMA 82	0	0	0	-	-	0	0	0	0	1
35	Salet	RECH	AAPPMA	0	0	0	-	-	0	43	6	30	50
36	Auvillar	MOULIS	AAPPMA	0	31	63	5	0	35	47	-	23	51
37	Reynies (amont pont)	PREBOSC	LOUVETIERS 82	40	0	86	110	110	45	10	120	65	0
38	Penne	RECH	AAPPMA	0	0	0	-	-	-	-	-	-	2
39	Plans d'eau de Saint-Porquier	RIVALS	APPMA	0	0	1	107	3	7	30	-	8	42
40	Parc de la Lère	DUCLOS	AAPPMA	49	25	39	32	48	52	51	35	11	27
41	Saint-Loup	MOULIS	AAPPMA	0	0	0	0	2	86	127	85	33	195
42	Les Gravettes	non compté					-	-	0	0	30	130	243
43	Sauveterre	BOURTHOMIEU	AAPPMA	14	47	23	89	68	44	56	19	35	7
44	Saint-Amans de Pellagal	BOURTHOMIEU	AAPPMA	21	26	11	17	22	27	18	4	8	
45	La Maladerie (Saint-Antonin)	RECH	AAPPMA	5	0	0	-	-	0	0	28	6	
46	La Beneche	DUCLOS	AAPPMA	2	37	36	21	85	83	85	57	97	
47	Albe feuille RD	GAUDARD-S	ONEMA 82	124	136	65	139	112	83	89	97	27	
48	Juliasse (Mirmande)	LAFON	AAPPMA	36	38		0	0	0	40	120		
49	Montjoi	LHOSPICE	ONCFS 82	141	166	107	163	112	135	156			
50	Base de loisirs de Bressols	FONTANIE	FDAPPMA 82	0	0	0	0	0	8	19			
51	Grosaize (Villebrumier)	BRIAN	AAPPMA	0	94	0	-	-	0				
52	Cababocos (Cazillac)	BOURTHOMIEU	AAPPMA	11	4	32	21	32	AAPPMA				97
53	Gorse	RECH	AAPPMA	8	0	8	0	30	68				
54	Cazals	RECH	AAPPMA	21	30	36	47						
55	Foun de Pio	RECH	AAPPMA	11	11	14	29						
56	Belleperche	DUPEYRON	AAPPMA	5	4	51	5						
57	Mirolle	DUPEYRON	AAPPMA	119	187	8	5						
58	les Falquettes	DUCLOS	AAPPMA	2	19	11							
59	Pascalet aval seuil 5	MOULIS	AAPPMA	2	9	27							
60	Puylaroque	DUCLOS	AAPPMA	0	7								
61	"petitout" Cazes Mondenard	BOURTHOMIEU	AAPPMA	14	17								
62	Pont de Bourret Garonne	FONTANIE	FDAPPMA 82	5									
Total département sans les tirs (oiseaux comptés)				2769	2677	2807	2814	2334	1924	2752	1870	2302	2487
Total département avec les tirs (oiseaux comptés+ tués)				3062	2879	3322	2944	2641	2167	2979	2142	2500	2606

BILAN COMPTAGE CORMORANS 2019



LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2018

- 06.01.18 : Assemblée générale de l'aappma de Garonne et Canal.
10h30
- 06.01.18 : Assemblée générale de St-Nicolas de la Grave.
10h30 Représenté par M. Jacques MILLERA, administrateur de la Fédération.
- 07.01.18 : Assemblée générale de l'aappma de Meauzac.
10h Représenté par le vice-président délégué, M. René DELCROS.
- 12.01.18 : Invitation aux vœux de la mairie de Monteils.
19h
- 20h30 : Assemblée générale de l'aappma de Caussade.
- 19.01.18 : Réunion avec M. Christian ASTRUC, président du Conseil Départemental, pour le plan d'eau du Thérondel.
10h Accompagné de M. René DELCROS.
- 21.01.18 : Invitation aux vœux de la mairie de Molières.
12h
- 22.01.18 : Invitation aux vœux du Préfet et du Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.
18h
- 23.01.18 : Réunion avec l'aappma de Réalville (transfert aappma de Bioule).
(M. René DELCROS)
- 24.01.18 : Réunion de l'Association Régionale Pyrénées Occitanie (ARPO) à Montpellier (départ à 6h).
10 h Comité technique le matin et conseil d'administration l'après-midi.
Accompagné de M. René DELCROS.
- 27.01.18 : Assemblée générale de l'aappma de Lafitte.
10h30
- 28.01.18 : Assemblée générale de l'aappma de Nègrepelisse.
10h Représenté par le vice-président M. Patrick DOMINGON.
- 30.01.18 : Conseil d'administration de l'Union des Fédérations de pêche du Bassin Adour-Garonne (UFBAG) à Bruch (47).
9h30 Accompagné de M. René DELCROS.
- 18h : Réunion de la Commission Prospective du Club Halieutique à Toulouse. Repas et nuit. Retour le lendemain à 15h.
- 05.02.18 : Réunion à la Fédération avec l'aappma de Nègrepelisse pour les projets de travaux sur la rivière Aveyron.
(M. René DELCROS)
- 09.02.18 : Réunion du Comité technique pour les bras mort de la Garonne.
(M. René DELCROS)
- 10.02.18 : Assemblée générale de l'aappma de Valence d'Agen.
10h
- 13.02.18 : Réunion du Bureau du Club Halieutique. Retour le lendemain dans la matinée.
15h
- 18h : Conseil d'administration à la Fédération.
- 16.02.18 : Assemblée générale de l'aappma de Lafrançaise à Lunel.
20h30
- 20.02.18 : Préparation du congrès départemental à Moissac.
10h

LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2018

- 20.02.18 : Repas avec le Président de la FDSEA, M. Alain ICHES.
12h
- 24.01.18 : Assemblée générale de l'A.R.P.O. à Castres. Accompagné du vice-président M. Patrick DOMINGON.
10h
- 27.02.18 : Réunion à la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron à Nègrepelisse pour des projets d'aménagement piscicoles sur l'Aveyron. Accompagné de M. René DELCROS.
9h30
- 06.03.18 : Réunion à la mairie de Cazals avec les appma de Penne-sur-Tarn et St-Antonin Noble Val en vue d'un rattachement. Accompagné de M. René DELCROS.
14h30
- 08.03.18 : Départ à Paris pour le conseil d'administration du Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisirs (SNSAPL). Retour le lendemain à 14h30.
12h50
- 13.03.18 : Signature de l'achat du terrain pour le bras mort sur l'Aveyron. Accompagné du chargé de mission, M. Damien FAGES.
16h
- 14.03.18 : Assemblée générale de la Fédération de Pêche à Finhan. Excusé (malade) et représenté par M. René DELCROS.
18h
- 15.03.18 : Réunion avec le Conseil Départemental 82 pour un point sur la convention. (M. René DELCROS)
- 20.03.18 : Conseil d'administration du SNSAPL à Paris. Retour le lendemain matin.
- 22.03.18 : Rendez-vous chez le notaire pour la vente d'une parcelle de terrain (Trégalionne).
14h
- 27.03.18 : Réunion du Comité de Pilotage Gouyre-Tordre au Conseil Départemental 82. Accompagné de M. Damien FAGES et M. Kévin DENIZET.
9h30
- 03.04.18 : Réunion avec la Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne (Mme Céline BONNEL et M. Julien MAILLES) pour un échange d'informations sur les activités respectives. Accompagné de M. René DELCROS.
10h30
- 07.04.18 : Congrès départemental de la Fédération de Pêche à Moissac.
(9h à 17h)
- 10.04.18 : Conférence de bassin à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) à Toulouse. Retour à 18h.
9h30
- 17.04.18 : Rendez-vous à la mairie de Laguépie. Accompagné de M. Kévin DENIZET.
10h
- 20.04.18 : Rendez-vous à la mairie de Grisolles avec le 1^{er} adjoint pour les plans d'eau de Bregnaygue.
10h
- 15h : Départ à Anglet (64) pour le Congrès du Club Halieutique. Retour le dimanche 22 dans la matinée. Accompagné de M. Christophe SABATIER, délégué du Club pour le Tarn-et-Garonne.
- 21 et 22 : Congrès du Club Halieutique à Anglet.
04.18
- 28.04.18 : Réunion d'information des gardes-pêche particuliers à la Fédération.
9h
- 29.04.18 : Concours de pêche de l'aappma de Cazes Mondenard.
17h
- 02.05.18 : Réunion avec ENEDIS (photo panneau sur le plan d'eau d'Austry à Montauban).
10h

LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2018

- 08.05.18 : Concours de pêche de l'aappma de Lafrançaise.
16h
- 15.05.18 : Réunion ARPO / UFBAG à la Fédération de pêche de Tarn-et-Garonne.
10h
- 16.05.18 : Conseil d'administration de la Fédération.
18h
- 19.05.18 : Concours de pêche de l'aappma de Vazerac.
16h
- 20.05.18 : Concours de pêche de l'aappma de Monclar de Quercy à St-Caprais. Repas.
10h
- 21.05.18 : Concours de pêche de l'aappma de Moissac. Repas.
11h
- 22.05.18 : Réunion de l'Union des Fédérations de pêche du Bassin Adour-Garonne (UFBAG).
Etude sur le brochet aquitain. Accompagné de M. René DELCROS.
10h
- 29.05.18 : Réunion de la Commission Tarn – Aveyron aux Archives départementales à Albi.
14h
- 31.05.18 : Rendez-vous à la mairie de Cayrac pour rampe à bateaux.
Accompagné de M. René DELCROS ;
9h30
- 08/09/10 : Congrès de l'UFBAG à Angoulême. Retour le dimanche matin.
06.18
- 12.06.18 : Réunion à Lafrançaise Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) sur le thème de la rivière et du partage de l'eau.
9h
- 16/17/18 : Assemblée Générale et Congrès de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) à Paris.
06.18
9h
- 14h : Assemblée générale du SNSAPL au Salon gare de l'Est.
- 18.06.18 : Congrès à la Maison de la Chimie. Retour à 16h.
- 22.06.18 : Journée bilan migrants à St-Laurent (47)
9h
- 22.06.18 : Réunion de la Commission Ressources en Eau à la DDT 82
(M. René DELCROS)
14h
- 24.06.18 : Concours de pêche de l'aappma de Meauzac. Repas.
12h et 19h
- 28.06.18 : Réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
(CDPNAF) à la DDT 82.
14h30
- 29.06.18 : Conseil d'Administration de l'UFBAG à MI.GA.DO. Accompagné de M. Damien FAGES.
10h
- 29.06.18 : Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).
à la Préfecture de Montauban.
Représenté par M. René DELCROS.
9h30
- 29.06.18 : Réunion du COPIL Silure à Bruch (47).
Après-midi
(M. René DELCROS)

LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2018

- 05.07.18 : Journée de formation syndicale à Paris. Retour à 20h.
9h
- 11.07.18 : Réunion du Club Halieutique à Perpignan.
- 12.07.18 : Réunion à la DDT 82 sur la gestion du DPF.
(M. René DELCROS)
- 18.07.18 : Conseil d'administration à la Fédération et repas du CA.
18h
- 08.08.18 : Réunion à la mairie de Montpezat de Quercy avec le Maire et la Gendarmerie concernant les problèmes
9h30 du Lac Vert. Accompagné de M. René DELCROS.
- 15.08.18 : Concours de pêche de l'aappma de Beaumont de Lomagne.
17h
- 18.08.18 : Concours de pêche de l'aappma de Lafitte.
11h
- 29.08.18 : Réunion de la CDPNAF à la DDT 82.
14h
- 03.09.18 : Réunion de la Commission des Travaux.
(M. René DELCROS)
- 07.09.18 : Réunion à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) à Toulouse.
9h30
- 11.09.18 : Visite du plan d'eau de la Bregnaygue à Grisolles avec les Graviers Garonnais.
(M. René DELCROS)
- 19.09.18 : Réunion à Grisolles pour NATURA 2000. Accompagné de Mme Mathilde VERGNE, stagiaire à la Fédération.
10h Présentation de l'étude des bras morts de la Garonne.
- 20.09.18 : Réunion avec le Conseil Départemental au lac du Théronnel.
9h30 Présence du Maire de La Salvetat Belmontet, M. PELOUS.
- 18h : Conseil d'administration à la Fédération.
- 21.09.18 : Réunion du CODERST à la Préfecture de Montauban.
9h30
- 24.09.18 : Réunion à Saleth pour le projet de passe à poissons sur la rivière Aveyron.
(M. René DELCROS)
- 05.10.18 : Réunion à la DDT 82 du Comité Technique Départemental pour la réglementation pêche 2019.
9h30 Accompagné de M. René DELCROS.
- 05/06/07 : Participation au Salon Agricole au Cours Foucault à Montauban.
10.18
- 13.10.18 : Invitation au Congrès des Maires à Montbartier.
9h Puis, remise des prix du concours national de la pêche du silure à Bressols.
- 16 et 17 : Conseil d'administration du Club Halieutique à La Grande Motte. Retour le 17 après-midi.
10.18
9h
- 19.10.18 : Réunion à St-Antonin Noble Val avec l'AEAG concernant la session Aveyron aval.
9h à 16h Représenté par M. Gérard CASSAN.

LES ACTIVITES DU RPESIDENT et du VICE-PRESIDENT DELEGUE au titre de l'année 2018

- 24.10.18 : Réunion de la CDPNAF à la DDT 82.
14h30
- 08.11.18 : Rendez-vous au bord du lac du Thérondel avec le Conseil Départemental.
9h30
- 08.11.18 : Réunion à l'aappma d'Auvillar avec l'aappma locale.
11h
- 15h : Réunion du Bureau à la Fédération.
- 20.11.18 : Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) étude du silure à Agen.
9h30
Accompagné de M. Yannick SABRIE.
- 23.11.18 : Conseil d'administration de l'Association Régionale Pêche Occitanie (ARPO) à Carcassonne.
10h
Accompagné de M. René DELCROS.
- 26.11.18 : Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) Tordre et Gouyre sur les plans de gestion au Conseil Départemental 82.
10h
Présidé par M. WEILL, président de la commission Environnement.
Accompagné de M. René DELCROS
- 28.11.18 : Départ à Paris au conseil d'administration du SNSAPL. Retour le lendemain à 20h.
15h
- 29.11.18 : Réunion avec Voies Navigables de France à la Fédération (chômage du canal 2019).
14h30
Participation de M. Rene DELCROS.
- 10.12.18 : Réunion du COFIL Silure à Bruch (47). Accompagné de M. René DELCROS.
9h30
- 13.12.18 : Conseil d'administration à la Fédération.
18h
- 14.12.18 : Réunion à la DDT 82 avec M. Julien MAILHES et Mme Kathy DABLANC (contexte silure à Golfech).
14h30
Accompagné de M. René DELCROS.
- 18.12.18 : Réunion au SMEAG à Toulouse (objectif impact silure). Accompagné de M. Yannick SABRIE.
9h30 à 17h
- 20.12.18 : Réunion du CODERST à la Préfecture de Montauban.
9h30

Depuis le 7 août 2017, une réunion de l'ensemble du personnel a lieu tous les lundis de 8h30 à 10h.



